MAIRIE DE BISCHHEIM
----------oOo----------

PROCES-VERBAL N° 248
Séance ordinaire et publique du
Conseil Municipal, le 15 décembre 2008

Les Conseillers se sont réunis en assemblée ordinaire et publique le 15 décembre 2008 à 19 h 00 sur convocation individuelle portée à domicile le 9 décembre 2008 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est d'abord procédé à l'appel des élus :

Sont présents :

Mmes, Mlle, MM. les Adjoints : HOERLE - Mme MARTIN - KOCH - Mlle KRAEMER - KIEFFER
Mme BASTIAN - DRENSS - Mme GILLOT - WEISS

Mmes, Mlles, MM. :

BOES - BOUHENDAH - Mlle CHARRETON - DIEBOLD - Mme FETTIG - HAFFREINGUE - Mme HOECKEL - Mme JAEGLE - Mme JESSEL - Mme KAUPP - KRIEGER - PARISOT - STENGER - Mme STERN - Mme TISCHLER
Mlle HEIZMANN - Mme NAÏLI - Mme ROMILLY - SANCHO ANDREO - SCHANN - SCHIMMER

Etaient absents et excusés :

Mme Karin MEYER, Conseillère Municipale, qui a donné procuration écrite à Monsieur le Maire, André KLEIN-MOSSER.
M. Nicolas BOUYER, Conseiller Municipal, qui a donné procuration écrite à Mme Zoubida NAÏLI, Conseillère Municipale.

Le quorum (17 conseillers) étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Il est ensuite procédé à la désignation du secrétaire de séance. Avec son assentiment, Monsieur le Maire désigne, Madame Chantal JAEGLE, Conseillère Municipale.

ORDRE DU JOUR

FINANCES :
1. Budget Primitif 2009.
2. Modification du Budget 2008.
3. Tarifs 2009.

SUBVENTIONS :
4. Subvention aux associations pour la distribution des Cahiers de Bischheim.

VOIRIE :
5. Avis CUS – Programme 2009 – Voirie et équipements – Réalisation des projets.

-=-=-=-=-

Monsieur le Maire ouvre la séance consacrée essentiellement à l'examen du projet du Budget Primitif 2009. N'ayant pas d'information administrative particulière, l'ordre du jour est immédiatement abordé.

FINANCES

1.BUDGET PRIMITIF 2009

Monsieur Hubert DRENSS, Adjoint au Maire, expose :

Le projet de Budget Primitif qui vous est proposé pour l'exercice 2009, et dont vous trouverez le détail en annexe, s'établit dans les grandes lignes comme suit :

Le montant de la section de fonctionnement s'élève à 15 312 160 €.

Les recettes sont constituées :

▪ des dotations et participations pour	4 982 254 €,
▪ du produit des impôts et taxes pour	9 212 193 €,
▪ d'autres recettes réelles pour	1 117 713 €.

Les dépenses de fonctionnement se ventilent comme suit :

▪ charges salariales :	7 641 709 €,
▪ charges financières :	852 000 €,
▪ autres dépenses réelles :	5 103 273 €,
▪ dépenses d'ordres :	501 000 €,
▪ virement :	1 214 178 €.

Le montant de la section d'investissement s'établit à 4 051 051 €.

Les recettes d'investissement se détaillent de la manière suivante :

▪ dotations :	645 000 €,
▪ subventions reçues :	1 171 €,
▪ emprunts :	1 657 402 €,
▪ autres recettes réelles :	32 300 €,
▪ recettes d'ordre et virement :	1 715 178 €.

Les dépenses d'investissement comprennent :

▪ des opérations d'équipement pour :	2 289 855 €,
▪ le remboursement de la dette en capital pour :	1 586 915 €,
▪ des subventions versées :	174 281 €

Les principales opérations d'équipement sont les suivantes :

▪ acquisitions foncières :	441 k€,
▪ agrandissement des ateliers municipaux :	325 k€,
▪ travaux d'éclairage public :	260 k€,
▪ études pour l'îlot centre :	170 k€,
▪ réaménagement de l'hôtel de ville :	150 k€,
▪ aménagement d'un hangar associatif :	97 k€,
▪ études pour la rénovation du temple protestant :	73 k€,
▪ études pour la rénovation de la salle du Cheval Blanc :	50 k€.

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Vu les articles L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption du budget des communes,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Vu l'avis favorable du Comité Directeur,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 27 novembre 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

le projet de Budget Primitif pour 2009.

approuve

- l'état des effectifs du personnel de la Ville (page 111)
- la liste des logements concédés au personnel de la Ville (page 110)
- les propositions d'attribution de subventions (page 103)
- les propositions d'amortissement des subventions d'investissement (page 103).

M. DRENSS :
Chers Collègues,
Il y a quelques semaines, nous avions débattu des orientations budgétaires pour l'année à venir. Vous avez pris connaissance, à cette occasion, des grandes masses et des principales options financières et budgétaires. Ce soir, nous sommes amenés à examiner le Budget Primitif qui en découle.
Sur le plan de la méthode, je vous précise que les orientations budgétaires étaient un examen du cadrage annuel du budget, c'est-à-dire sur un périmètre correspondant à la fois au Budget Primitif et Supplémentaire. Le projet qui vous est présenté est fidèle aux orientations dans son esprit, mais partiel. En effet, la vision complète de l'exercice budgétaire sera connue au moment de l'adoption du Budget Supplémentaire et en particulier après les notifications des bases fiscales, des dotations de l'Etat et de la reprise des résultats de 2008. Je m'attacherai à vous présenter le présent projet sous l'angle purement financier. Les chiffres sont, bien entendu, la traduction d'une politique cohérente et le point de départ d'une programmation sur les années à venir. Différents documents vous ont été remis. Le document principal sur lequel vous serez appelé à voter est, cette année, vert. Il est conforme à la présentation normalisée de la comptabilité communale. Les documents détaillés bleus pour la section de fonctionnement et jaunes pour l'investissement sont des documents de travail vous permettant d'appréhender de manière plus lisible le détail des dépenses et des recettes.

1) Vue d'ensemble
La vue d'ensemble est présentée à partir de la page 9 du document officiel.
Le projet de budget s'élève à près de 19,4 M€, dont un peu plus de 17,6 M€ d'opérations réelles. La différence est constituée des opérations d'ordre correspondant à des jeux d'écriture de la section de fonctionnement vers celle d'investissement. Les pages 12 et 13 du document officiel permettent d'avoir une vue générale de l'équilibre des différentes sections.
Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 15,3 M€ à comparer aux 13,6 M€ de dépenses. En section d'investissement, ces chiffres sont de 2,3 M€ de recettes pour 4,1 M€ de dépenses. En proportion, les recettes se ventilent entre 87 % pour le fonctionnement et 13 % pour l'investissement et les dépenses respectivement pour 77 et 23 %.

2) Recettes de fonctionnement
La ventilation des crédits de fonctionnement selon les principaux postes est présentée page 15.

Impôts et taxes

Les impôts et taxes représentent 9,2 M€, dont près de 7,2 M€ au titre des **taxes d'habitation et foncières**. Cela représente une progression du produit fiscal de l'ordre de 3 %. Pour bien comprendre ce point, je me permets de vous préciser son mode de calcul. L'évolution de produit fiscal est le résultat de l'évolution des bases et des taux.

Les bases fiscales évoluent de deux manières :
Il y a tout d'abord une évolution appelée « **physique** » qui correspond aux nouvelles constructions. Celle-ci est estimée prudemment à 0,5 %. Il y a ensuite l'évolution dite « **forfaitaire** » décidée par le Parlement. Elle est censée correspondre à l'évolution des prix des biens immobiliers. Ce taux est actuellement encore en discussion. Nous avons donc retenu une hypothèse de variation de 1 %.
L'évolution des **taux d'imposition** est décidée par le Conseil Municipal. Dans le présent budget celle-ci est de 1,5 % maximum. Ainsi, nous tenons nos engagements de limiter la pression fiscale moyenne au niveau de l'inflation. Les chiffres d'octobre publiés par l'INSEE donnent une inflation annuelle de 2,7 %. Nous sommes donc dans des évolutions comparables.
Par ailleurs, 1,3 M€ d'impôts correspondent au reversement de taxe professionnelle de la part de la CUS sous forme d'attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire.
Le produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation est fixé à 300 k€. Celui-ci est en net recul du fait des difficultés actuelles du marché immobilier.

Dotations et participations

Les dotations et participations s'élèvent à près de 5M€. Cette enveloppe comprend :

- la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement pour un montant de 3 M€,
- la dotation de solidarité urbaine pour 1 M€,
- des compensations fiscales pour un montant cumulé de 361 k€,
- de la dotation nationale de péréquation pour 253 k€,
- les participations, c'est à dire les subventions de fonctionnement reçues, s'élèvent à 320 k€.

Ces montants sont des estimations. Les chiffres définitifs seront connus dans les premiers mois de l'année prochaine.

Autres recettes

Les autres recettes représentent globalement un montant de 1,1 M€ et se ventilent notamment entre :
- les atténuations de charges pour 80 k€, correspondant à des remboursements de frais de personnel,
- les produits de service, c'est-à-dire la participation des usagers pour 564 k€,
- des autres produits de gestion pour 382 k€,
- des produits exceptionnels pour 90 k€ correspondant à diverses indemnisations.

3) Dépenses de fonctionnement
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 13.6 M€. Elles se ventilent entre les postes suivants, par ordre décroissant d'importance :
.les charges de personnel pour un montant de 7.6 M€, soit 56% des dépenses réelles de fonctionnement,
.les autres charges liées au fonctionnement des services représentent globalement un montant de 5.1M€ et sont réparties comptablement entre quatre postes budgétaires. Cette somme comprend également près de 1.7M€ de subventions versées au titre de soutien aux associations et autres organismes. Le détail vous est donné à partir de la page 104 du document officiel.
.les charges financières pour un montant de 852 k€.

4) Autofinancement
La différence entre les recettes réelles d'un montant de 15,3 M€ et des dépenses s'élevant à 13,6 M€ permet de dégager un autofinancement de plus de 1,7 M€ décomposé en, d'une part, le virement pour 1,2 M€ et les dotations aux amortissements des immobilisations.
Cet autofinancement constitue une recette d'ordre d'investissement.

5) Recettes d'investissement
Page 17 du document officiel, vous trouverez une présentation générale des recettes d'investissement.
Les recettes d'investissement s'élèvent à 4,1 M€. L'essentiel des 2,3 M€ de recettes réelles est articulé autour de deux postes, à savoir :
- les dotations et fonds d'hiver pour 645 k€, provenant pour l'essentiel du remboursement de la TVA,
- les emprunts nouveaux pour un montant comparable aux remboursements, c'est-à-dire 1,7 M€.

6) Dépenses d'investissement
La page 16 reprend la ventilation des dépenses d'investissement.
L'effort d'investissement du présent projet s'élève à près de 2,3 M€ auxquels il faut ajouter le versement de 174 k€ de subventions d'équipement.

7) Efforts budgétaires selon les domaines d'intervention
Par domaines d'intervention les moyens alloués se décomposent de la manière suivante :

- les services généraux pour un montant de 5 M€ dont 800 k€ de dépenses d'équipement,
- l'aménagement urbain pour 2,4 M€ dont 862 k€ de dépenses d'équipement,
- l'éducation pour un peu plus de 2 M€, dont 356 k€ d'investissement,
- la culture pour 1,6 M€
- la jeunesse pour un peu moins de 1,2 M€,
- les sports pour 660 k€
- la petite enfance pour 434 k€
- la charge de la dette pour 2,4 M€,
- les sommes restantes se ventilent entre la sécurité, les interventions sociales, les personnes âgées, le logement et les interventions économiques. S'agissant des interventions sociales et des personnes âgées, tout comme une part importante de la petite enfance, il s'agit de domaines dont la compétence est essentiellement assurée par le CCAS et qui n'ont donc que peu de traduction dans le budget de la ville.

8) Opérations d'équipement
Les principales opérations d'équipement projetées sont les suivantes :
- acquisitions foncières 441 k€
- agrandissement des ateliers municipaux 325 k€
- travaux d'éclairage public 260 k€
- études pour l'îlot centre 170 k€
- réaménagement de l'Hôtel de Ville 150 k€
- aménagement d'un hangar associatif 97 k€
- études pour la rénovation du temple protestant 73 k€
- études pour la rénovation de la salle du Cheval Blanc 50 k€

Voilà brossé dans les grandes lignes l'aspect comptable et financier du projet de Budget Primitif pour l'exercice 2009.

Pour conclure mon propos, j'attire votre attention sur le fait que le projet de délibération qui vous est soumis porte à la fois sur l'adoption du budget, mais également sur des dispositions annexes telles que :

- l'état des effectifs du personnel de la Ville (page 111)
- la liste des logements concédés au personnel de la Ville (page 110)
- les propositions d'attribution de subventions (page 103)

- les propositions d'amortissement des subventions d'investissement (page 103)

Je voudrais également profiter de l'occasion qui m'est offerte pour remercier tous les services et surtout le service des Finances de la Ville de Bischheim avec M. Corbé à sa tête qui ont fourni un excellent travail et qui ont permis de vous proposer le Budget Primitif 2009.
Merci pour votre attention.

MONSIEUR LE MAIRE :
Chers Collègues,

La réunion du Conseil Municipal de décembre est le point de départ de l'année budgétaire. Le projet que nous vous soumettons est, par ailleurs, le premier Budget Primitif de notre équipe renouvelée à la suite des élections municipales du printemps.

Au cours de la campagne électorale, nous avions soumis un certain nombre de grands projets à la sagacité des électeurs. Conduire ce type d'opération nécessite un certain temps lié à la fois aux procédures réglementaires mais également aux réflexions et concertations pour garantir le meilleur résultat possible.

Pas moins de trois opérations d'envergure sont inclues dans le projet de budget. Il s'agit, bien entendu de crédits d'études pour pouvoir s'engager dans la désignation d'un maître d'oeuvre et réaliser les premières études du projet.

Ces opérations sont :
L'îlot centre : nous lançons-là un projet structurant comprenant la reconstruction de l'école du Centre mais également un espace associatif, des locaux pour l'école de musique ainsi que la réalisation de logements. Cette opération qui s'échelonnera sur plusieurs années devra remodeler notre centre ville et l'ancrer clairement dans le XXI° siècle. Les crédits inscrits correspondent, d'une part, à des acquisitions foncières et, d'autre part, aux premières études de maîtrise d'oeuvre.

Le temple protestant : une première tranche de la rénovation de cet édifice représentatif de notre patrimoine historique a été réalisée lors de la précédente mandature. Deux tranches supplémentaires restent à faire pour un montant total estimé à 1,3 M€. L'année à venir sera marquée par la réalisation des études de maîtrise d'oeuvre. Les travaux, quant à eux, pourront être programmés sur deux exercices distincts. Ils toucheront, en particulier, à la façade et trouveront de ce fait une résonance particulière avec le projet de l'îlot centre.

La salle du Cheval Blanc : le dernier projet d'envergure concerne la Salle des Fêtes. Les études préliminaires aboutissent à un projet global de l'ordre de 1,5 M€ pour une mise aux normes complète de l'équipement. L'exercice 2009 sera consacré au lancement des prestations de maîtrise d'oeuvre.
En marge de ces trois projets, nous vous proposons des opérations plus modestes mais tout aussi importantes dans leur finalité. Les premières touchent directement le fonctionnement des services municipaux. Il s'agit, d'une part, de **l'agrandissement des ateliers**. En effet, au fil des ans et de l'évolution des métiers, ceux-ci sont devenus mal adaptés. Nos équipes seront impliquées dans ce projet et effectueront une part significative des travaux en régie. Ceci leur donnera l'occasion de mettre en évidence leurs nombreuses compétences et leur savoir-faire.

D'autre part, des travaux d'**aménagement de l'Hôtel de Ville** sont envisagés. Cela concernera à la fois le ré-aménagement de bureaux, notamment pour accueillir les nouvelles stations de passeports biométriques, mais également l'aménagement d'une salle de mariage accessibles aux personnes à mobilité réduite.

En ces temps de crise financière et économique, il est nécessaire que la collectivité reste un agent investisseur. Nous devons être moteur de l'activité économique pour éviter la dégradation de la situation sociale actuelle. Les tensions existent sur le marché de l'emploi, sur le public en difficulté financière. La solvabilité pose des problèmes qui interfèrent sur le logement et sur toutes les dépenses de la vie courante.

Par ailleurs, comme chaque année, nous réaliserons des travaux d'investissement courant de sorte à maintenir un bon niveau de fonctionnement des services.

Pour améliorer le services des festivités, il est prévu de créer un **hangar associatif**. Des crédits d'amorce inscrits au Budget 2008 sont complétés par près de 100 000 Euros supplémentaires.

L'éclairage public concernera cette année pour l'essentiel le quartier Ouest avec un montant de l'ordre de 200 000 Euros. La Ville marque ainsi son engagement à la suite des importants travaux de rénovation entrepris par le bailleur social. Elle complète la rénovation pour augmenter la sécurité des habitants.

Du côté de **l'enseignement**, on peut relever un engagement de 90 000 Euros en faveur de l'école Lauchacker pour la création d'une aire de jeux et la deuxième des trois tranches de réfection de la toiture. La clôture de l'école Canal sera refaite pour garantir une meilleure sécurité des enfants. Enfin, une initiative pédagogique ambitieuse à l'école At-Home est accompagnée par la création d'une salle de classe supplémentaire.

Une subvention d'équipement de 110 000 Euros est inscrite au bénéfice du CCAS pour des travaux de mise aux normes du **Château du Hochberg**. A ce sujet, je souhaite attirer votre attention sur les perspectives ouvertes par la création du Musée Lalique qui nous imposeront de réfléchir, sans a priori, à l'avenir de l'équipement.

Ce que je viens de vous exposer traduit les grandes lignes de nos projets pour l'exercice à venir et conditionnent en partie les exercices budgétaires ultérieurs.
Ces dépenses d'équipement seront financés par un **autofinancement** comparable à celui du Budget Primitif 2008 qui permet de stabiliser le stock de la dette. Ceci est possible grâce à un effort de gestion constant pour améliorer notre excédent de fonctionnement. La volonté de ménager le contribuable mais également la raréfaction annoncée des principales recettes nous obligeront à persévérer dans cette voie, voire à accélérer notre effort.

La qualité du service rendu suppose également une bonne motivation du **personnel communal**. De par son savoir-faire, celui-ci constitue une richesse sans laquelle toute politique publique serait impossible. Le budget n'en rend que très imparfaitement compte dans la mesure où il ne traduit que la charge (la charge de personnel) et non la valeur ajoutée (le service rendu). La motivation des équipes doit parfois passer par l'octroi d'avantages sociaux. Il est ainsi proposé d'attribuer des tickets restaurant pour un coût net estimé à 45 000 Euros sur une année pleine.

L'adjoint Hubert Drenss vous a précisé à l'instant la ventilation des crédits entre les principaux postes fonctionnels. On y voit clairement tout l'intérêt que nous portons aux plus jeunes : petite enfance, animation jeunes et éducation mobilisent des crédits de l'ordre de 3,6 M€ sans compter le budget du CCAS. L'éducation au sens large des jeunes générations est en effet un gage d'avenir. Nous ne gageons cependant par leur avenir : la charge de la dette représente une part significative du budget (2,4 M€) mais elle doit être vue dans sa globalité. Elle permet d'autre part de construire un patrimoine dont profiteront les générations futures : écoles, équipements sportifs et culturels, lieux d'accueil de la petite enfance, patrimoine historique, urbanisme, etc... Par ailleurs, notre mode de gestion nous permet une capacité de remboursement de notre dette en moins de 8 ans.

Dans notre travail de préparation, nous avons suivi l'analyse faite par un certain nombre de services extérieurs qui ne manquent pas de souligner les critères de gestion équilibrée de notre collectivité. Permettez-moi d'aborder les questions qui immanquablement viennent à l'ordre du jour de notre discussion. Certains adjoints ou adjointes interviendront pour leur mission spécifique et présenteront leur domaine d'intervention et les orientations de la politique municipale. Je m'exprimerai sur des points qui font souvent l'objet de contestations ou de joutes politiques afin de rétablir quelques vérités. Le fleurissement est présenté non pas comme un objet d'aménagement, d'émulation des équipes municipales, mais est présenté comme une dépense de luxe qui irait au-delà des possibilités financières de notre ville. Je rappelle que le travail des espaces verts est très diversifié et ne constitue pas une dépense qui peut être remise à zéro. Il est impensable de dire que demain nous devrions nous passer de l'ensemble de ces équipes pour la propreté et la qualité de vie de l'ensemble de notre ville. Il est certain qu'il y a une dépense marginale qui est affectée à l'amélioration de la qualité, au charme et à l'originalité de la méthode utilisée.

La restauration scolaire a été maintes fois abordée dans ce Conseil. Après avoir observé nos villes voisines, nous pouvons conclure que le tarif est raisonnable et pas inabordable, même pour les plus démunis.

Reste la politique de stationnement qui manquerait de concertation, alors que nous avons concerté pendant deux ans pour mettre en route cette politique. Cette évolution qui doit servir à l'animation et à la vivacité du centre ville est souhaitée. J'ai bien compris que certains voudraient peut-être une ville repliée sur elle-même où l'on ne verrait que les habitants de notre ville, mais je pense qu'il y a aussi beaucoup de personnes qui viennent de l'extérieur, émettant un certain nombre d'appréciations et qui aimeraient stationner.

La fiscalité, c'est une promesse électorale, n'augmentera pas au-delà du taux de l'inflation. Ceci est un engagement que nous respecterons et nous ajusterons l'ensemble des données fiscales lorsque nous connaîtrons tous les éléments qui permettront de fixer définitivement l'évolution de la fiscalité. Si nous le pouvons, nous essaierons d'être au minimum en ce qui concerne l'évolution du taux et, si les nouvelles sont bonnes, celui-là pourrait tendre vers un 0 %. J'ajouterai que la Ville a instauré, au niveau des fiscalités, des abattements pour les familles modestes. Nous sommes une des seules municipalités du département à avoir mis au point cet abattement. Je tiens à terminer par deux remarques importantes : l'une au sujet de notre société d'économie, la seconde concernant l'apport de l'évolution de notre ville par l'ensemble des logeurs sociaux pour les différents quartiers concernés.

La SCAEB serait considérée par certains comme inutile et inefficace. J'attire votre attention sur un point qui permet de constater que la SCAEB a été le moteur de l'activité économique et commerciale de notre ville. Nous avons été un grand chantier opérateur grâce aux opérations de mandat de l'école de chimie, entre autres. Personne n'en parle, mais il faut ne pas l'oublier. La SCAEB a aussi apporté un certain nombre d'opérations de réhabilitation et de gestion sur l'ensemble de notre ville. Il faudrait se méfier en portant un discrédit sur notre société d'économie mixte. Il n'y a pas que les personnes réunies autour de cette table qui connaissent ces résonances. Je peux affirmer que notre société d'économie mixte est très appréciée par la Région et par l'ensemble des intervenants qui ont l'occasion de travailler avec cette société. J'ai trouvé important de faire le point sur cet outil en tenant compte du fait que chacun à droit à son opinion.
Nous avons à l'heure actuelle deux grands chantiers menés par OPUS 67.Il s'agit de la réhabilitation complète du quartier des Maires et de la réhabilitation et la continuation du projet du quartier des Ecrivains en partenariat avec la Ville de Schiltigheim. La SICI, pilotée par la Chambre de Commerce et d'Industrie, a un projet de réhabilitation de l'ensemble de ce quartier. Je pense avoir démontré que notre ville, malgré la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons est encore un agent qui veut investir et apporter à l'économie de l'activité afin que nous puissions relever un défi à notre mesure. C'est dans cette perspective que je place le Budget 2009, un budget de démarrage d'un certain nombre de projets qui prendront corps définitivement dans les années à venir.

Après ces précisions, je propose d'ouvrir le débat sur le budget tel qu'il vous a été présenté, puis nous nous attarderons sur quelques points plus précis et plus détaillés de l'orientation de la politique municipale.

M. SANCHO ANDREO :
Je commencerai mon intervention de ce soir par une citation du philosophe Bernard Stiegler : *« Il y a des moments de l'existence qui passent par la résistance, mais il n'y a pas d'avenir dans la résistance. L'avenir est dans l'invention »*. En choisissant cette citation, je réponds à notre collègue Patrick Boes, qui lors du débat d'orientation budgétaire s'étonnait que l'opposition ne fasse pas de proposition. Le débat ne s'y prêtait pas, et pendant sept ans, nous avons fait des propositions, et nous continuerons à en faire. La situation dans notre pays appelle la mobilisation du plus grand nombre. Avant d'aborder des points précis, j'aimerais faire une analyse politique au niveau national, car depuis le débat d'orientation budgétaire, il y a eu notamment l'annonce du plan de relance présenté par le Président de la République. Il faut regretter la faiblesse de moyens mis à la disposition des collectivités, le reniement dans des points acquis du grenelle de l'environnement, le gel du GCO et les incertitudes sur la fin du financement du TGV-Est. Je constate que dans la crise actuelle, les libéraux apparaissent pour ce qu'ils sont : des idéologues qui stigmatisent l'intervention de l'Etat en période de vache grasse, mais qui exigent au contraire son secours massif dès que se lèvent les tempêtes que leurs politiques ont contribué à déclencher. J'ai la conviction que je crois partagée par le plus grand nombre, que le retour de la puissance publique au niveau municipal et régional doit se traduire par des politiques volontaristes, urbanisme et logement, le Maire en a citées quelques unes, reconversion économique et réinsertion des chômeurs, développement de l'enseignement, promotion des services à la personne, développement durable, rénovation des quartiers. Pour cela, il faut réaffirmer la présence publique à tous les niveaux et mettre la question sociale au coeur du combat contre les pauvretés. Voilà le cadre de mon intervention : répondre à la crise par des orientations politiques publiques à la hauteur des problèmes. Or, le Budget Primitif 2009 qui nous est présenté ce soir, soit manque d'ambition, soit ne répond pas à toutes nos questions. Il est même en décalage, en relisant le programme de la liste qui vous a porté de nouveau à la Municipalité, en relisant les programmes sur lesquels vous avez été élus, rien sur le développement de l'activité commerciale économique (Cette semaine nous avons la réunion de la commission développement économique, ce qui est une grande première). Rien sur la rénovation du patrimoine ancien, ni d'ailleurs sur le nouveau sauf pour deux opérations qui ne sont pas de la maîtrise directe de la Ville de Bischheim même si la Ville les soutient, aucune perspective sur l'élaboration du plan d'urbanisme, rien pour améliorer l'objectif de la qualité de vie et de l'environnement. La part la plus importante des investissements est consacrée à des acquisitions fonciers, soit 440 k€. Nous avons dit lors du débat d'orientation budgétaire que nous étions très dubitatifs sur la part gelée du foncier de la Ville et de la SCAEB. Nous rajoutons aujourd'hui que ce patrimoine immobilier nous semble considérablement dégradé et qu'il perd de la valeur. Nous proposons qu'une étude soit faite rapidement pour savoir vers où nous allons. Je ne comprend pas que la Ville et la SCAEB soient propriétaires de biens en mauvais état, je pense notamment à l'ensemble immobilier du restaurant Metz, l'ancienne boulangerie rue Nationale, la maison alsacienne, l'immeuble de la rue Kieffer, le 37 route de Bischwiller et j'en passe.

Si ces immeubles ne sont pas rentables, il faut s'en débarrasser, cela dégagera des finances pour faire des investissements utiles. Sur les orientations concernant l'urbanisation de l'îlot du centre, ce projet était déjà dans le programme de 2001, permettez-moi d'être critique. Ce projet est révélateur d'une cascade d'incohérences. Il manque de transparence depuis des années, mais on dirait que les choses vont évoluer. Je vous rappelle qu'au moment de l'achat du restaurant Metz, l'adjoint Hoerlé nous annonçait sur ce lieu un « presque » Cheval Blanc comme à Schiltigheim, puis nous avons eu droit au rachat des maisons alsaciennes de l'ancienne Place du Marché pour le pôle gérontologique, puis cela se poursuit par des achats successifs sur toute la longueur de la rue du Général Leclerc où il ne restera bientôt plus aucune maison si cela continue.

Je n'appelle pas ça un grand projet d'une grande valeur urbanistique, peut-être que l'étude d'un montant modique de 170 k€ nous permettra d'y voir plus clair. Pour l'instant les dégâts sont là, des commerçants traumatisés, un centre à l'abandon, tout cela pour un pôle gérontologique qui a sa pertinence sociale mais dont l'implantation me semble de plus en plus inappropriée. Cette implantation est intéressante pour les personnes valides mais pas pour les personnes dépendantes. Par contre, elles génèrent l'occupation des places de parking, notamment de la Voûte Etoilée, au détriment des habitants. J'espère que la concertation que vous annoncez se fera sur ce point. D'autres projets plus structurants pour notre commune nous semblent prioritaires : réfléchir à l'avenir des trois salles. Il ne faudrait pas arrêter cette étude uniquement sur la salle du Cheval Blanc. Il faut réfléchir à l'avenir des trois salles de spectacle avant d'engager des travaux lourds. Les problèmes avec les riverains de la salle du Cercle sont manifestes par rapport à sa programmation culturelle. Il reste des terrains à l'ouest pour lesquels il serait intéressant de réfléchir à la réalisation d'un éco-quartier. Il y a la fin de l'aménagement du quartier SNCF. J'ai reçu une pétition signée par 150 habitants de ce quartier qui souffrent toujours des nuisances sonores. Il y a cette fameuse ligne tram-train et la remise en état de la gare de Schiltigheim-Bischheim. Voilà pour nous des alternatives fortes pour répondre à la crise. Je voudrais vous répondre de manière ferme et courte. Concernant le fleurissement, au point où nous en sommes aujourd'hui, les fleurs sont là, elles y resteront et nous respectons profondément le service public qui les plante et le travail réalisé. Ce point n'est plus d'actualité pour nous. Par contre, les habitants de Bischheim ont le droit de s'exprimer. Nous, de notre côté, ne ferons plus aucune polémique et nous respecterons le travail de nos employés municipaux.

Je n'ai jamais dit que la SCAEB était un outil inadapté, et je ne me répands pas non plus à l'extérieur de cette enceinte, pour dire que c'est un outil mal géré. Par contre, il se trouve que sur certains points nous ne partageons pas nécessairement les choix stratégiques, mais ça c'est inhérent à notre position dans ce Conseil Municipal. S'il n'y avait pas de politique, il n'y aurait pas de débat et s'il n'y avait pas de débat, il n'y aurait pas de démocratie. Sur ces deux points, je ne cherche à mépriser ni le travail réalisé ni les personnes qui s'engagent dans ces activités. Nous soutiendrons des projets structurants porteurs d'avenir et d'intérêt collectif. Si ce budget est réaliste sur le fonctionnement, pour nous il manque d'ambition sur les investissements et nous voterons contre.

M. SCHANN :
Je voudrais aussi pour ma part faire quelques réflexions sur ce budget. Je voudrais d'abord remercier M. Drenss pour la clarté de son exposé et la manière dont il a présenté les grandes variables de ce budget. Je suis d'accord avec lui sur un point, le budget est fidèle aux orientations. Le document est vert, mais il n'est vert que par la couleur du papier, j'y reviendrai. Je remercie Monsieur le Maire de faire les questions et les réponses avant le débat. Ce n'est pas sans rappeler les caricatures récentes d'un certain monsieur à la tête de l'Etat qui lui a l'habitude de faire les questions et les réponses avant que le débat ait lieu. J'ai l'impression qu'il devient habituel pour certains responsables de faire les questions et les réponses **avant** le débat. J'aimerais faire quelques remarques sur ce que vous espérez des recettes de ce budget. Je ne comprends pas la position qui est de maintenir la pression fiscale dans la limite de l'inflation, cela n'a aucun sens. Si l'inflation était de 10 % quel est l'intérêt de monter la pression fiscale jusqu'à 10 %. Prévue à 2,7, l'inflation est déjà assez importante pour les citoyens bischheimois, sachant que les salaires ne suivent pas. Pourquoi la Ville de Bischheim serait-elle obligée de rajouter une couche sur le coût de la vie des bischheimois ? Les bases que vous prenez en compte pour vos calculs sont largement sur-estimées puisqu'elles sont en rapport avec l'évolution de la valeur des biens immobiliers, sachant que la courbe est en train de s'inverser largement, même à Bischheim. Nous ne serons pas à +1%, nous allons plutôt vers le négatif. Je ne suis pas sûre que le calcul soit bien fait concernant l'évolution des bases.

Passons maintenant au domaine de l'éducation, notamment concernant l'école maternelle du Centre. Je remonterai un peu plus loin dans le temps que mon collègue. Monsieur le Maire, nous nous sommes croisés un jour lors d'une campagne électorale en 1995 où je n'étais pas candidat mais futur parent d'élève inquiet de la situation de l'école maternelle du Centre. Lorsque je vous ai posé la question au sujet du marché de cette école, vous m'avez affirmé que vous vous en occuperiez pendant cette mandature. A la fin de cette mandature rien n'avait été fait. Plus tard, j'étais délégué de parent d'élèves et j'ai posé la même question à l'adjoint Gsell qui m'a affirmé que le terrain pour la construction d'une nouvelle école avait été acheté. Toujours rien de fait. L'adjointe Schmitt a été plus honnête, elle a répondu que les travaux étaient prévus mais pas avant 2005, 2006, 2007. Je pourrais remonter encore plus loin dans l'histoire de cette école maternelle. Aujourd'hui, on noie cela dans un projet immobilier que l'on appelle l'îlot du Centre. L'école va être le prétexte de cette opération immobilière, l'éducation sera le parent pauvre de ce budget.

Autre domaine qui me tient à coeur, comme vous le savez, concerne la question environnementale et le développement durable. J'ai déjà eu l'occasion de dire que depuis que je suis élu qu'en moyenne un panneau solaire a été posé par an. Je crois qu'on peut baisser la moyenne. Pour 2009, il n'a pas été une seule fois question de développement durable, ni du point de vue budgétaire, ni dans votre exposé. Le développement durable ce n'est pas uniquement de l'environnement, c'est de l'économique et du social. Lors de l'assemblée générale du SDEA, il est bien apparu que l'un des piliers essentiels est la concertation, l'avis des usagers, l'avis des habitants. Il n'y a pas de développement durable sans cela. J'avais bien envie d'apporter ce soir le texte de Fabienne Keller paru dans les DNA où elle découvre, un peu tard, les vertus des politiques budgétaires axées en direction de l'environnement. Je suis d'accord quand vous dites que les collectivités locales ont un rôle fondamental à jouer au niveau de l'investissement en cette période de difficultés économiques. Investissons massivement **que** sur le développement durable. Cela rapportera beaucoup, à terme, à nos concitoyens en termes d'économie à tous les niveaux. L'éducation et le développement durable sont les deux absents de ce budget.

MONSIEUR LE MAIRE :
Quelques précisions doivent être apportées dans cette première partie d'interrogations. M. Sancho a posé une question sur le développement économique et commercial. Je donne la parole à M. Hubert Drenss qui vous informera de la démarche que nous avons déjà effectuée et qui va prendre tout son sens dans l'avenir.

M. DRENSS :
Un mois après le début de l'élection, nous avons commencé à travailler avec des associations de commerçants et d'artisans pour aboutir, le jour où nous mêmes tiendrons la réunion, à la possibilité de faire un Fisac qui permettra de développer très activement le commerce et l'artisanat sur notre commune où il y a de réels problèmes. Nous travaillerons également en collaboration avec les communes avoisinantes. Nous avons un deuxième projet qui concerne la Zone Industrielle Bischheim-Hoenheim pour lequel nous travaillons également de manière très rapprochée avec la CUS pour essayer de réhabiliter ce qui existe et pour étendre cette zone pour arriver à avoir plus d'artisans et plus d'industries pour pouvoir développer l'emploi sur Bischheim.

MONSIEUR LE MAIRE :
J'ajouterais qu'un beau projet d'investissement industriel se déterminera. Vous aurez l'occasion de voir ce projet déposé dans un mois. Les personnes qui sont aux commissions et à la concertation pourront prendre connaissance de cette évolution. Nous sommes devant une évolution économique et commerciale assez importante par l'ensemble des actions que nous avons mises en oeuvre. Nous n'en sommes qu'au début mais vous serez toutes et tous **associés** dans le travail qu'a démarré Hubert Drenss.

M. WEISS :
Le démarrage du PLU a pris du retard pour des raisons techniques qui seront réglées à partir du 12 janvier. Ce retard ne nous a pas empêché de prendre des contacts en coulisses. Nos partenaires qui sont la CUS, l'agence URBA et CAUE, diversification des approches, sont prêts pour lier le travail du PLU avec une méthode dont j'avais déjà parlé. Un premier travail bien avancé a été fait avec le projet îlot centre mais rien n'est encore fixé. Dès que cela sera possible sur le plan technique vous serez associés à voir les différentes possibilités qui existent pour la réalisation d'un îlot de ce type là, ce qui permettra de lancer le débat, et juste derrière, en termes qualitatifs sur du concret, de reparler du développement durable.

Cela ne se fera pas en grandes théories, puisque effectivement le développement durable comporte au moins deux grandes parties. Pour avoir suivi la grande démarche du Conseil Général, agenda 21, il va de soit que l'ensemble des services est concerné et je suis quand même tombé sur des choses qui fonctionnent déjà très bien. Il y a aussi l'approche que peut faire la commune par rapport à la population. Il était question, par exemple, d'inciter à refaire les façades. Il n'est pas certain que nous irons vers une aide de réfection simple des façades, mais bien plus vers quelque chose qui amènerait à ce que les immeubles soient isolés, etc....Ce n'est qu'un exemple. Par rapport à tout ce qui est Eco-quartier, il va de soit que c'est quelque chose de global et que l'on discutera quartier par quartier. Je me suis engagé à ce qu'il y ait trois débats sur des quartiers précis pour qu'on puisse voir de quelle manière chaque habitant voit son environnement dans 10 ou 20 ans. Ce sont ces débats qui nous permettrons de construire les fondamentaux qui, à leur tour, amèneront les techniciens à pouvoir rédiger la nouvelle réglementation. Un PLU c'est avant tout, comme le POS, une liberté qui donne lieu à la rédaction de contraintes: on s'autorise à ne faire que dans un cadre très précis. Les habitants intéressés seront largement associés, à suivre la succession d'études. A partir du débat sur l'étude de l'îlot Centre on rentrera dans une démarche de rencontres régulières qui nous amènera à débattre concrètement de ce qui se fera sur chacun des quartiers et de la règle plus globale qu'il nous faudra valider d'ici 3-4-ans.

MONSIEUR LE MAIRE :
En ce qui concerne certains immeubles qui sont propriété de la Ville et qui pour l'instant ne sont pas affectés, je rappelle que pour faire un projet il faut avoir nécessairement la propriété des immeubles. On ne peut pas engager le moindre travail si l'on n'a pas la propriété d'immeuble. Concernant l'immeuble de la rue Kieffer dont nous sommes propriétaires, il faut savoir qu'à cet endroit on a les mêmes problèmes qu'ailleurs et à l'heure actuelle nous sommes en train de faire une étude par l'intermédiaire de Ingérop pour voir comment réparer et consolider la maison. Le budget qui sera affecté dans cette opération n'est pas négligeable étant donné que l'immeuble en lui-même est très bien mais il est nécessaire d'en consolider les fondations. C'est un travail qui se concrétisera au courant de l'année.
Il reste un point pour lequel je ne comprends pas tout à fait votre réaction, c'est le problème des écoles. A l'heure actuelle, à part l'école du Centre, dites moi Monsieur Schann, quelle est l'école à Bischheim qui n'a pas eu de réhabilitation, de rénovation, de travail de fond ? Même l'école du Centre, aux dates que vous indiquez, a eu des opérations de rénovation. Il faut penser qu'à l'école du Centre nous avons d'abord fait des travaux d'économie d'énergie. Tout le vitrage a été changé, tous les circuits électriques ont été changés, on a modifié un certain nombre d'utilisations : je pense à la salle de jeux, à l'augmentation des salles. Il ne faudrait pas faire croire à la population que l'école du Centre est une école en mauvais état. C'est faux ! J'invite toute la population à aller à l'école du Centre et à constater ce qui s'y passe. Il est vrai qu'au niveau de la sécurité incendie elle ne correspond plus exactement aux normes d'aujourd'hui. Nous connaissons ce problème et nous prendrons les dispositions nécessaires de façon à le résoudre. Entre parenthèses, Monsieur Schann, connaissez-vous l'évolution de la population scolaire à Bischheim ? Nous avons un certain nombre de renseignements à l'heure où je vous parle qui nous posent autant d'interrogations, en particulier à l'école du Centre.

Vous avez peut-être aussi entendu que l'on prévoit la suppression d'une classe à l'école du Centre, ce qui nécessite une réflexion par rapport au projet d'investissements qui vont être réalisés et sur lesquels vous aurez aussi à vous pencher. C'est un problème important qu'on ne résout pas de n'importe quelle façon. Je rappelle l'investissement important des écoles Saint Laurent et si vous regardez le budget de cette année, vous verrez qu'on finalise un certain nombre d'opérations qui donneront au contexte général de nos écoles, un état plus qu'acceptable. C'est un effort que nous avons fait pendant de nombreuses années au niveau de l'investissement. Je donnerai la parole à Bernadette Gillot qui va nous parler du problème de l'investissement **et** du fonctionnement et de ce que nous faisons par rapport aux écoles. J'accepte difficilement, je le reconnais, une critique sur le problème des écoles. J'en ai fait ma priorité première et l'ensemble des équipes qui est en place est ici pour le prouver. Il faut aussi savoir que les investissements sont élevés et on ne peut pas du jour au lendemain décider de refaire une école. J'ai parlé des investissements au niveau des écoles, j'aimerai que Bernadette Gillot parle du fonctionnement et de l'orientation que nous donnons à la politique éducative au niveau scolaire.

M. SCHANN :
Si vous permettez, juste par rapport à votre intervention. Je prends acte de vos engagements, sachez quand même que sur cette question je n'ai pas fait l'historique sans raison. Cela fait quand même plus de 20 ans en ce qui concerne l'école maternelle du Centre. Sachez pour votre information, mesdames et messieurs, qu'il y a 2 ou 3 ans des morceaux de plafond sont tombés dans l'entrée. C'est quand même une réalité, j'y étais, je les ai vu, des gens ont pris des photos, les sols qui se dérobent...

MONSIEUR LE MAIRE :
Ils ont été réparés.

M.SCHANN :
Evidemment qu'ils ont été réparés. Mais vous parlez de l'état général de cette école. Je m'arrêterai là-dessus et je prend acte de vos engagements.

Mme GILLOT :
Pour rassurer notre collègue Gérard Schann, l'éducation ne sera pas le parent pauvre de ce budget, j'y veillerai. Dans la partie fonctionnement nous avons priorisé plusieurs axes. Ce qui est prioritaire pour nous est de donner aux enseignants les moyens de mettre en oeuvre les projets qui permettent d'aider les élèves en difficulté et de favoriser ainsi l'égalité des chances. Par conséquent, nous apportons notre soutien au projet d'expérimentation de l'école élémentaire At Home : « Comment combler les difficultés d'apprentissage des élèves et palier les comportements de rupture par de nouveaux modes d'organisation ». Sont également concernés tous les projets qui permettent d'améliorer les connaissances langagières. Nous apportons également une aide financière aux classes de découverte qui constituent des moyens privilégiés dans l'année scolaire et qui permettent aux enfants de vivre une expérience unique. Nous encourageons le travail en réseau avec les professionnels de l'enfance, de la jeunesse, de la santé, de l'école de musique et de l'école de danse. S'inscrit dans ce contexte le projet orchestre à l'école qui est une excellente façon d'initier les enfants à l'apprentissage de la musique, c'est aussi une manière d'allier une institution culturelle et scolaire. Nous avons également un partenariat avec l'union française pour la santé bucco-dentaire, l'accompagnement éducatif avec le service enfance jeunesse et l'école de danse. Ce qui est prioritaire pour nous aussi c'est de contribuer à changer le regard sur le handicap en continuant à faciliter l'intégration des enfants handicapés dans le milieu scolaire ordinaire. 6 enfants sont actuellement scolarisés en maternelle et 10 en élémentaire. Toutes nos écoles sont accessibles et nous essayons autant que faire se peut, d'adapter le mobilier.

D'autre part, l'école de danse a ouvert des cours pour les enfants handicapés, 8 enfants fréquentent actuellement les cours pour la plus grande satisfaction des parents. Nous souhaitons aussi continuer à sécuriser les abords des écoles et enfin nous continuons à mettre à la disposition des enfants, sans distinction de critères, les services de la restauration scolaire. Environ 35300 repas sont servis, nous avons changé de prestataire. Le prix du ticket, on l'a évoqué tout à l'heure, englobe les frais de personnel et les frais de fonctionnement. La Ville prend à sa charge 2,74 € à peu près au niveau du repas. Quand à l'école du Centre, nous en ferons une de nos priorités car nous sommes conscients que la vétusté des locaux entraîne des difficultés et pour terminer, je tiens à signaler que nous avons réparé le plancher qui posait problème, il a été complètement refait.

MONSIEUR LE MAIRE :
Vous avez aussi abordé la question sociale et l'ouverture de notre politique sociale, je voudrais rappeler que dans le cadre de notre action et du Centre Communal d'Action Sociale, on n'en parle peut être pas souvent, mais il y a quand même un certain nombre d'actions que nous avons développées et qui sont aujourd'hui des actions pilotes. Je vais céder la parole à Bernadette Bastian qui peut rappeler le travail effectué dans ces parties, qui est un travail réel sur le terrain.

Mme BASTIAN :
Depuis de longues années, la Ville a engagé une politique de solidarité, cependant elle passe souvent inaperçue car c'est un travail difficile et de grande discrétion. Les moyens que le CCAS a mis en oeuvre montrent notre volonté d'avancer dans une politique sociale en faveur de la petite enfance, des personnes âgées, des personnes handicapées et de toute personne en difficulté. En direction de la petite enfance avec la construction du multi-accueil « la Clé de Sol » qui a ouvert ses portes en mai dernier, un large panel de service de garde est maintenant proposé aux parents et aux enfants de la ville. Un accueil pour près de 250 enfants, structure municipale, accueil familial et structure associative, que nous subventionnons. Bischheim n'a pas à rougir de l'offre d'accueil qu'elle propose à ses enfants. En direction de nos aînés, nous continuons à proposer divers services, repas aux résidents de Charles Huck et à toute personne de plus de 60 ans, service de portage, fête de Noël, amicale du 3ème âge, aide à l'instruction de dossiers. Pour les seniors, la Villa Arc en Ciel est maintenant un vrai lieu de vie et de rencontres.

Nous continuerons à proposer des activités très diverses et un de nos objectifs est de faire rayonner la villa dans tous les quartiers de Bischheim. En direction des personnes en difficulté, le CCAS assure des missions concrètes sous forme de secours comme l'aide aux vacances pour les enfants dans les centres de loisirs de la Ville et les séjours de vacances à Wingen-sur-Moder, ainsi que des aides pour des séjours scolaires et également des aides pour la cantine scolaire. Pour les plus démunis, l'épicerie sociale intercommunale est un formidable outil qui a montré depuis son ouverture en 2005 son efficacité et son utilité. Ce sont près de 300 personnes en difficulté par an qui bénéficient ainsi d'une aide temporaire et d'un accompagnement dans une démarche globale d'insertion. L'action sociale c'est bien sûr aussi le soutien aux opérations humanitaires et actions de solidarité, restos du coeur, banques alimentaires, opération miel ainsi que des subventions aux associations caritatives.

MONSIEUR LE MAIRE :
Il y a encore un point sur lequel je voudrais que l'on s'exprime. Nous n'avons pas abordé la question mais dans le budget elle apparaît de manière forte. Nous avons, pendant les dernières années, développé une politique culturelle et je pense que là aussi il faut dire ce qui est fait et le succès que rencontre l'ensemble de la saison culturelle au niveau de la Ville de Bischheim. Je donne la parole à l'adjointe responsable Nelly Kraemer pour vous donner quelques indications par rapport à ces questions.

Mlle KRAEMER :
Merci Monsieur le Maire. Dans le domaine culturel, la Salle du Cercle et la Cour des Boecklin avec sa bibliothèque, sa salle d'exposition, son musée juif et son bain rituel proposent tout au long de l'année une offre culturelle que nous avons voulu originale, diversifiée, de qualité et accessible à tous. La Salle du Cercle est aujourd'hui pleinement intégrée au paysage culturel de la CUS, identifiée et reconnue pour la qualité et l'originalité de sa programmation. La 7ème saison est déjà bien entamée et nous pouvons nous appuyer sur un bilan très positif. Une reconnaissance du lieu qui grandit chaque année, un public régulier et une programmation toujours prometteuse. En 6 années le nombre de spectateurs a augmenté de plus de 50 % et nous avons réussi à fidéliser un public d'abonnés qui nous permet d'afficher complet pour la plupart de nos spectacles. Les concerts attractifs de musique du monde sont l'identité de la salle du Cercle et les spectacles d'humour introduits il y a 3 ans nous ont permis d'accueillir des têtes d'affiches comme Michel Boujenah, Antoni Cavana et Didier Porte. La programmation des cinés concerts reste innovante dans la CUS et un public de fidèles, majoritairement des jeunes, souvent étudiants mais aussi lycéens et collégiens. Les spectacles jeune public sont largement ouverts à l'ensemble des enfants de nos écoles élémentaires et maternelles dans le cadre de séances scolaires où tout public le mercredi. Ces spectacles sont souvent l'occasion d'échanges avec les artistes dans le cadre d'intervention en milieu scolaire. Il est à noter que la salle a accueilli près de 5000 spectateurs sur la saison écoulée et ce chiffre est en constante progression. Pour la saison à venir, la Salle du Cercle maintiendra ces axes qui ont fait son succès. En matière de lecture publique, avec 2200 inscrits et une moyenne de 50000 prêts par an, la bibliothèque municipale rempli son rôle de bibliothèque de proximité au sein du réseau communautaire des médiathèques dont elle est parfaitement complémentaire. Le point marquant de l'année est bien sûr l'intégration de bibliothèque au réseau Passerelle, carte unique pour l'ensemble des médiathèques et bibliothèques de la CUS. 95 lecteurs d'autres bibliothèques sont venus s'inscrire à Bischheim. L'équipe de la bibliothèque propose également toute l'année un large panel d'animations destinées à tous publics: bal à lire, lire en fête, lecture de contes, café-philo, soirées pyjama, autant d'animations qui témoignent d'une volonté affirmée de faire découvrir la lecture sous un autre angle plus convivial. 11 accueils de classes ont été organisés sur des thèmes très variés, y compris dans le cadre des expositions qui se tiennent mensuellement à la Cour des Boeklin. 2009 sera l'occasion de re-dynamiser le portage des livres à domicile et de développer les animations en direction des personnes âgées. Choix et prêts de livres, ainsi que des lectures de textes à la Voûte Etoilée et organisations de visites d'expositions pour les résidents. La rentrée 2009 sera aussi placée sous le signe des 20 ans de la Bibliothèque. La fréquence annuelle de l'espace exposition avoisinait les 7000 visiteurs. Les vernissages musicaux, plébiscités en 2008 seront reconduits en 2009. Je pense pouvoir dire que le succès de notre programmation culturelle se mesure également au travers de multiples partenariats qui se sont mis en place, que ce soit avec d'autres structures ou avec des festivals à rayonnement départemental, voire régional. Pour ne citer que les plus connus; les nuits Européennes, Jazz d'or, Enfant phare, les giboulées de la marionnette, momix, Strasbourg méditérranée et l'association Pas'sage. D'autre part, les partenariats avec les médias se développent. France Bleue Alsace est devenue un partenaire régulier aux côtés de FIP, radio qui soutient la Salle du Cercle depuis ses débuts.

La web-radio Flocksfor qui est installée à Bischheim a également souhaité devenir un partenaire privilégié et a proposé de nombreuses mises en avant de spectacles. N'oublions pas le festival Ose -ce -court, festival du cinéma de court-métrage, unique en son genre dans le département qui accueille chaque année depuis cinq ans à la Salle du Cercle une soixantaine de réalisateurs et cinéastes amateurs venus de différentes régions de France et un public toujours plus nombreux. J'aimerais enfin rappeler, avant de conclure, que Bischheim dispose d'un patrimoine juif trop méconnu qui mérite d'être valorisé. C'est dans cet objectif que le réaménagement du musée sera finalisé avec une nouvelle signalétique et un nouvel éclairage. Un audio-guide qui permettra une visite commentée du lieu sera mis à disposition du public ainsi qu'un écran permettant de diffuser des documentaires sur le judaïsme et Emile Waldteufel.

Comme chaque année, la Cour des Boeklin participera aux Journées Européennes du Patrimoine Juif, d'autre part, un parcours du judaïsme visant à faire connaître les lieux et personnages ayant marqué la vie des juifs à Bischheim est à l'étude avec le professeur et conférencier Jean-François Kovar. A ce sujet, je vous précise que le site web de la Ville a été considérablement étoffé par des articles mis en ligne sur Emile Waldteufel et sur le judaïsme avec des liens vers d'autres sites et références.

M. BOES :
J'ai entendu beaucoup de critiques de la part de l'opposition, mais après tout elle est dans son rôle. Elle persiste à ne pas faire de propositions, mais c'est son droit. Ce que je regrette c'est que la facilité de tomber dans la caricature nuit à vos interventions, j'allais dire à vos propositions, mais comme il n'y en avait pas...Pour répondre à René Sancho, la part la plus importante des investissements de la Ville de Bischheim n'est pas consacrée à des acquisitions foncières. Elle est bien consacrée à la préparation d'opérations dont l'objet est l'éducation et le lien social. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit sur l'Ilot Centre, une école et un espace associatif, sur la rénovation du Cheval Blanc, sur l'entretien du patrimoine communal, etc...Pour répondre à l'intervention de Gérard Schann, je ne peux pas laisser dire que ne pas augmenter plus que l'inflation la fiscalité locale n'a aucun sens. Dire au contribuable bischheimois que sa taxe d'habitation n'augmentera pas plus vite que l'inflation, je regrette, pour lui ça a du sens. D'autant plus que si ça avait été l'inverse, vous n'auriez pas manqué de hurler au scandale.

M. KIEFFER :
Je voudrais intervenir au sujet du pôle jeunesse qui n'a pas d'investissement mais principalement du fonctionnement. 2008 fut une année de développement et de renforcement de notre action sur le territoire. Depuis notre adhésion en 2003 au Contrat Educatif Local et au Projet Territorial pour la Jeunesse, la Ville s'est engagée au côté de Jeunesse et Sport et du Conseil Général dans le but de fédérer au plan local et politique éducative en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Un travail de fond fut réalisé. Nous avons mis en place des sous groupes de réflexion jeunesse, CEL/PTJ, réparti sur le territoire en trois zones géographiques : quartier Ouest concernant les Ecrivains, SNCF, Christ-Roi, au quartier Est pour le Guirbaden, au quartier Centre pour le Canal. Ce qui a permis un travail au plus près des acteurs de terrain avec pour objectif d'échanger sur les pratiques professionnelles, d'élaborer et organiser des projets fédérateurs et partenariaux en lien avec les axes prioritaires du projet territorial de la jeunesse 2006/2008. Particulièrement pour les périodes de fin d'année et d'été. Cette organisation a permis à l'ensemble des membres du comité de pilotage à débattre des thématiques et des problématiques relatives à la jeunesse et de réfléchir ensemble à des réponses appropriées et pérennes. Aujourd'hui, nous sommes en phase de bilan de l'action 2006/2008 avec les partenaires de proximité et souhaitons reconduire la démarche pour 2008/2010. En trois ans, ce sont plus de cinquante projets qui ont été mis en oeuvre dans le cas des CEL/PTJ pour un coût global de plus de 100 000 € répartis entre la Ville, Jeunesse et Sport et le Conseil Général. A souligner que certains des projets mis en oeuvre ont été reconduits sur les trois années. Enfin, décembre 2008 a été l'occasion pour le pôle jeunesse de réorganiser son secteur jeunes. Nous avons recrutés deux coordinateurs ainsi qu'un animateur professionnel en remplacement des postes de vacataires et de départs. L'équipe est donc constituée pour le quartier Est d'un coordinateur et d'un animateur, pour les quartiers Centre et Ouest, d'un coordinateur, deux animateurs diplômés et un en cours de BAFA, ainsi qu'un éducateur sportif diplômé qui interviendra sur tous les quartiers. Les espaces rencontres Guirbaden, Canal et SNCF pourront recentrer prioritairement leurs animations et projets autour du public 11/18 ans.
Parallèlement a été crée, sous la houlette de M. Becker, Directeur Général des Services, un pôle sécurité, prévention, politique de la Ville qui est composé de M. Schaefer, responsable de la Police Municipale, de M. Rosenberger, Conseiller socio-éducatif ainsi que de M. Mathias, chef de projet, complété par M. Kirmann de l'association Melting Pot, chargé des suivis du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, le CLSPD. Il s'agit avant tout d'un outil d'organisation interne à la Ville de Bischheim.

Le Comité Directeur, qui est composé du Maire et de ses Adjoints, est informé régulièrement des travaux du Pôle de Prévention et valideront, en cas de besoin, les décisions stratégiques. Il est un outil de travail qui permettra à la Ville de traiter des situations sensibles sur le territoire, de prendre en charge et d'orienter de jeunes adultes 18/25, nécessitant un accompagnement et suivi individualisé. Pour 2009, une réorganisation des ateliers récréatifs au quartier du Guirbaden, dont trois seront mis en place en 2009. Le premier, animation de rue organisé par le Centre de Loisirs en partenariat avec l'OPI, le secteur jeunes, le mardi soir pour les 6/14 ans. L'action se déroulera d'avril à mi-juin et en septembre-octobre. Le deuxième atelier en binôme centre de Loisirs et secteur jeunes débutera au printemps du lundi au jeudi pour les 8/12 ans, dans les structures Centres de Loisirs, Espace jeunes, ainsi qu'à l'extérieur. Le troisième atelier auquel avait fait allusion Madame Gillot, un atelier en partenariat avec l'école primaire At Home, dans le cadre de l'accompagnement éducatif, proposé par l'Education Nationale le vendredi de 16h15 à 17h30 dans les locaux de l'école. Les ateliers auront lieu de mars à juin 2009, puis à la rentrée 2009/2010 pendant l'année scolaire, hors vacances scolaires. La mise en place de ces ateliers devra contribuer à valoriser le travail d'animation sur le quartier et mettre en avant le partenariat existant sur le terrain. Ces animations et ateliers en faveur des jeunes ne sont pas toutes nécessairement financières mais d'initiatives, de projets concertés et réfléchis. Cette réorganisation devrait favoriser la cohérence des actions en faveur de la jeunesse sur l'ensemble des territoires de la Ville.

M. SANCHO ANDREO :
Je voulais vous remercier pour toutes ces explications. Ce soir, vous nous avez fait une belle programmation de l'année comme si on ne savait pas du tout ce qui se passait à Bischheim, comme si nous ignorions jusqu'à l'existence de la Cour des Boeklin, d'une bibliothèque. Mais ce n'est pas là-dessus que repose le débat, il est évident que nous sommes pour tout ce que vous venez de dire, c'est normal qu'en tant qu'habitants de la commune nous soyons pour les services publics. Mais c'est sur le fond que nous sommes en désaccord. C'est sur l'approche qui est faite aujourd'hui de la place des habitants dans cette ville, sur l'accès à la culture. Le public qui vient à la Salle du Cercle n'est pas du public de Bischheim ou bien vous me sortez les statistiques de manière claire et précise et vous me dites combien d'habitants de Bischheim vont voir les spectacles Cultures du Monde à la Salle du Cercle. Je ne suis pas en train de dire que d'autres habitants ne doivent pas venir à Bischheim, mais on consacre un budget de 150 k€ ou 170 k€ avec des « cachetons » pour des musiciens. Quelles sont les retombées aujourd'hui en terme d'apport culturel pour les jeunes de Bischheim ? Combien d'enfants de Bischheim vont à Cultures du Monde ? Par contre, je suis d'accord pour le travail effectué pour la Petite Enfance et le travail que fait la bibliothécaire à la Cour des Boeklin. C'est un excellent travail accompli qui repose très souvent et de manière très adroite sur des prestataires extérieurs comme « enfant phare » qui fait un travail excellent. J'apprécie énormément et je sais que cela à des retombées sur l'éducation des enfants, mais ne nous dites pas que la programmation de la Salle du Cercle s'adresse aux habitants. Ou alors faisons un débat où l'on se poserait la question de savoir ce qu'est l'accès à la culture à Bischheim, débat qui se déroulerait en dehors du Conseil Municipal.

M. SCHANN :
En réponse à M. Boes, je n'ai pas dit qu'il fallait aller au-delà de l'inflation en terme d'augmentation de la pression fiscale, j'ai simplement souligné que le fait de dire qu'on n'ira pas au-delà de l'inflation n'a pas de sens. Il est évident que ce n'est pas pareil quand l'inflation est à 1 % et quand elle est à 5 %. Nous faisons un certain nombre de propositions et quand je parle de développement durable, il y a des propositions derrière et la question du développement durable est une question transversale qui, si elle prend sens dans les nouveaux projets bischheimois, tant mieux. Ma petite expérience d'élu m'a appris un certain scepticisme et je ne demande qu'à voir, même à toucher. Je suis même prêt à croire aux bonnes intentions. On jugera pour cette question de développement durable dans les nouveaux projets. Ce n'est pas la première fois que nous tenons ce discours, il y a eu des projets réalisés mais la question du développement durable n'y a pas trouvé son compte jusqu'à présent. Nous demandons donc à voir.

Mme NAÏLI :
Je voudrais dire à M. Boes, qui n'était pas là ces sept dernières années, que nous avons sans cesse fait des propositions à différents lieux et nous avons été nous mêmes acteurs à travers nos activités associatives et dans ce sens là nous n'avons pas de leçon à avoir de votre part. Vous avez parlé de l'immeuble de la rue Kieffer qui nécessite des travaux importants, que ce soit pour cet immeuble ou d'autres endroits dans la ville, des habitants nous ont clairement fait part de leur détresse, des personnes qui continuent à payer leur loyer et leurs charges, qui ne comprennent pas que l'on ne s'occupe pas d'eux. Des courriers et des alertes ont été transmis et j'espère qu'une solution sera trouvée très rapidement. Je peux vous assurer qu'ils vous attendent de ce côté là. Pour la question de la politique de la jeunesse et plus particulièrement de la politique en direction de la vie associative des choses sont faites.

Je me joins à vous, Monsieur le Maire, pour remercier les agents de la Ville pour le travail important qu'ils font, mais je crois qu'on ne remercie pas assez les associations et qu'on ne les soutient pas de façon suffisamment forte et affirmée et on peut le voir au niveau du tarif des locations de salle. Il y aurait des façons d'aider beaucoup plus efficaces à travers des mises à disposition de salles gratuitement parce que ces associations, et nous le répétons depuis sept ans, ont besoin d'être soutenues davantage qu'elles ne le sont actuellement. Nous avons des exemples à travers différentes disciplines ou on sait que, par exemple à Hoenheim on prête gratuitement les salles alors qu'à Bischheim on fait payer. A ce sujet, il y aurait un travail à faire qui bénéficiera à l'ensemble des Bischheimois et des habitants alentours. Je voudrais lancer une alerte par rapport à la vie associative qui est attaquée de toutes parts, qui voit ses subventions baisser, on se demande même si certaines pourront continuer à exister, c'est valable ici comme ailleurs. Quelles mesures comptez vous prendre dans l'année à venir face aux baisses de subventions que vont rencontrer un certain nombre d'associations de la part de différents partenaires financeurs, par rapport à la jeunesse, par rapport à l'intégration, par rapport à l'apprentissage de la lecture, par rapport au soutien à la parentalité et j'en passe un certain nombre.

MONSIEUR LE MAIRE :
Lorsque vous parlez d'associations, dites moi lesquelles et je vous répondrai.

Mme NAÏLI :
On invitera les associations à vous interpeller directement. Nous leur transmettrons.

MONSIEUR LE MAIRE :
Les associations dont vous parlez pour la parentalité ne sont pas abandonnées, elles sont au contraire soutenues. Je peux vous citer un cas très précis où, grâce à l'action menée par le Premier Vice-président du Conseil Général, nous avons rétabli des subventions. Il ne faut pas faire croire à l'ensemble d'une population que nous diminuons les subventions.

Mme NAÏLI :
Je suis en train de vous demander quelles mesures vous comptez prendre pour soutenir les associations qui sont déjà mises en difficulté et qui vont l'être dans les mois à venir.

MONSIEUR LE MAIRE :
Lesquelles ?

Mme NAÏLI :
Suivez l'actualité et vous verrez de quelle manière elles seront prises.

MONSIEUR LE MAIRE :
Je vous pose la question : lesquelles ? Vous me répondez.

Mme NAÏLI :
Du côté de l'Etat a déjà été annoncé 50 % de réduction de l'enveloppe budgétaire pour les actions dans le domaine du réseau d'écoute.

MONSIEUR LE MAIRE :
Vous parlez de l'Etat, nous sommes une municipalité.

Mme NAÏLI :
Qu'allez vous faire pour soutenir les associations qui seront mises en difficulté par les différents partenaires et qui n'auront plus les financements ? Est-ce qu'on les soutient, est-ce qu'on appuie l'émergence d'action nouvelle pour répondre aux besoins des habitants dans tous les domaines ? Je vous alerte par rapport à cette question. Je dis simplement qu'en terme de subvention nous sommes sur des financements qui ne bougent pas. Il n'y a pas de grandes annonces en matière de développement de la vie associative ici à Bischheim et nous avons un certain nombre d'associations qui vont réellement être mises en difficulté.

MONSIEUR LE MAIRE :
Mme Martin va répondre sur un cas précis qui vous permettra de constater ce que nous faisons, nous, Ville de Bischheim.

Mme MARTIN :
Je vais vous parler du Centre Social pour qui les principaux financeurs sont la Ville de Schiltigheim et la Ville de Bischheim. Cette année, nous avons accordé une augmentation de 24 000 € de subvention annuelle. On ne peut pas dire que l'on n'augmente pas les subventions.

MONSIEUR LE MAIRE :
Nous sommes intervenus pour rétablir l'équilibre du Centre Social et Familial dans ses financements.

Mme MARTIN :
Nous avons fait une mise à plat d'un déficit structurel du Centre Social.

MONSIEUR LE MAIRE :
L'adjoint responsable des associations dit que nous sommes très ouverts pour chaque association qui a des problèmes et qui nous les soumet .Par la responsabilité qui est la mienne, je peux vous citer des cas très précis où je me suis mis en quatre pour régler les problèmes des associations et je me mettrai en quatre pour régler leurs problèmes. Il faut avoir un langage de vérité par rapport à ce point.

M. DRENSS :
Il a été signalé tout à l'heure que l'utilisation des salles ou des équipements communaux étaient payants à Bischheim alors que dans d'autres communes voisines ces services étaient gratuits. Pour moi, il est de bonne gestion de faire payer les utilisateurs. Il ne faut pas oublier qu'une salle a un coût au niveau de son entretien et que si l'utilisateur ne paie pas c'est forcément le budget général de la commune qui le supporte, autrement dit la fiscalité. Pour ne pas faire payer les utilisateurs, je crois comprendre qu'il faudrait augmenter la fiscalité. C'est cela qui n'a vraiment aucun sens.

Mme NAÏLI :
C'est une question de choix. Ou on soutient réellement et correctement les associations et on leur permet de développer des actions pour l'ensemble des habitants qui en sont directement les bénéficiaires. Si l'on comptait réellement le coût de l'investissement que font les associations en personnes, en heures, etc...ce serait beaucoup plus lourd à porter par la collectivité. Si vous êtes en train de dire que la Ville de Hoenheim ne gère pas bien ses financements on le leur répétera.

M. DRENSS :
Il faut toujours en arriver à augmenter la fiscalité.

Mme NAÏLI :
Franchement, vous dites n'importe quoi !

MONSIEUR LE MAIRE :
Chacun a le droit de s'exprimer. Vous pouviez le faire, chacun a le droit de dire ce qu'il pense.

Mme NAÏLI :
Ca ne m'intéresse pas de faire un débat de cette façon. Je dis simplement qu'il faut écouter ce qu'on dit et ne pas déformer ou entendre ce que vous avez envie de penser.

MONSIEUR LE MAIRE :
Nous allons arrêter le débat sur ce point. Il nous reste à nous prononcer sur la proposition du Budget 2009.

CE POINT EST ADOPTE PAR 26 VOIX POUR – 7 CONTRES (MM. SANCHO ANDREO, SCHANN, BOUYER, SCHIMMER, Mmes NAÏLI, ROMILLY, HEIZMANN).

MONSIEUR LE MAIRE :
Je demande à l'ensemble des membres du Conseil Municipal de venir signer, même ceux qui ont voté contre. Tout le monde doit signer les documents qui seront transmis au contrôle de légalité.

-=-=-=-=-=-=-

2. MODIFICATION DU BUDGET 2008

Monsieur Hubert DRENSS, Adjoint au Maire, expose :

Afin de pouvoir clôturer les écritures de fin d'année, il est nécessaire de procéder à une modification du budget. Celle-ci porte essentiellement sur des ajustements de crédits de personnel en section de fonctionnement (transferts entre chapitre).

Les conditions de l'équilibre du budget ne sont pas affectées par ces modifications.

Le détail des opérations comptables est joint en annexe.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

La modification du budget 2008 selon le détail ci-annexé.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-=-

3. TARIFS 2009

Monsieur Hubert DRENSS, Adjoint au Maire, expose :

Le Conseil Municipal ajuste tous les ans l'ensemble des tarifs des services municipaux. Dans cette logique, il vous est proposé de revaloriser les tarifs pour l'année 2009.

Le détail des tarifs est précisé en annexe.

Sauf spécification contraire dans le détail ci-joint, les nouveaux tarifs sont applicables au 1er janvier 2009.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous propose de bien vouloir approuver la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

les tarifs indiqués dans le document joint.

Modification du budget
Annexe à la délibération du 15 décembre 2008

Article	*Nature*	*Montant*

Section de fonctionnement

Dépenses		**0**
Chapitre 920		***126 488***
920-020 Services généraux	678	-3 300
920-020 Services généraux	6132	3 900
920-020 Services généraux	64111	122 588
920-026 Cimetière	61522	3 300
Chapitre 921		***-20 719***
921-112 Police municipale	64111	-20 719
Chapitre 922		***-74 677***
922-20 Education (s. communs)	64111	-74 677
Chapitre 923		***33 724***
923-321 Culture (bibliothèque)	6132	-3 900
923-33 Culture (action culturelle)	64111	37 624
Chapitre 924		***-19 642***
924-411 Gymnases	64111	-19 642
Chapitre 925		***-5 836***
925-520 Interventions sociales (s. communs)	64111	-5 836
Chapitre 928		***-37 397***
928-810 Services urbains (s. communs)	64111	-37 397
Chapitre 929		***-1 941***
929-90 Interventions économiques	64118	-1 941

Section d'investissement

Dépenses		**0**
Chapitre 900		***4 000***
900-020 Ateliers	2188	4 000
Chapitre 903		***-5 000***
903-33 Culture (action culturelle)	2313	-5 000
Chapitre 904		***5 000***
904-422 Sport et jeunesse	2184	5 000
Chapitre 907		***500***
907-71 Logement (parc privé de la ville)	2188	500
Chapitre 908		***-4 500***
908-814 Eclairage public	2315	-4 500

Mme ROMILLY :
Je vais faire une proposition par rapport à la tarification de la location de salles au Parc des Sports. Plusieurs associations nous ayant contacté, nous proposons d'en revoir la tarification qui est actuellement de 48 €/heure. Ce tarif est appliqué aux associations locales. Lorsqu'une manifestation se déroule le week-end, ce calcul pénalise l'association qui doit payer des heures de nuit à tarif plein alors qu'il n'y a pas de compétition la nuit. Les clubs de foot paient 205 € pour l'année. Le tarif est alors de 3,10 € de l'heure, un match nécessitant environ 5 heures d'occupation. C'est un tarif très correct et il ne s'agit surtout pas de le relever, mais il serait souhaitable de changer la tarification de location horaire de la salle du Parc des Sports pour les compétitions ou expositions concernant les associations locales.

Mme NAÏLI :
Nous sommes très satisfaits du dynamisme qu'apporte cette association et nous avons eu l'occasion de participer à ce qu'ils ont fait et d'en discuter, en revanche je ne comprends pas pourquoi vous proposez une réduction de 20 % aux adhérents de cette association mais pas à l'ensemble des professionnels de Bischheim. Nous souhaiterions qu'il y ait le même tarif pour l'ensemble des commerçants de Bischheim, même s'ils n'adhèrent pas à l'association Dynamique, ce qui ne nous empêche pas de soutenir cette association.

M. SCHANN :
Sur la question de la restauration scolaire, bien qu'étant dans la moyenne, il y a des communes qui pratiquent des tarifs dégressifs en fonction des quotients familiaux, avec des règles claires et affichées et pas simplement du traitement au cas par cas. Cette une chose que nous avons toujours demandée mais qui n'a jamais été prise en compte. Ce n'est pas toujours une bonne gestion de demander aux associations de payer un tarif de location des salles pour lesquelles ils vont devoir faire une demande de subvention qui sera payée par le contribuable qui paiera en plus l'instruction de la demande de subvention. Peut-être pourrions nous faire quelques économies en appliquant la gratuité plutôt que d'imposer un certain nombre de démarches administratives qui demandent du temps aux associations et sont coûteuses pour le contribuable. La tarification de la restauration scolaire ne nous satisfait absolument pas, comme chaque année, mais vous êtes dans la logique des années précédentes, je ne m'y attarderai donc pas.

Mme NAÏLI :
Nous avons passé tous les tarifs en revue, comme d'ailleurs tous les documents budgétaires. Je ne m'explique pas une différence de tarifs qui concerne les repas.
Sachant que le prix du ticket de cantine comprend le repas, les frais de fonctionnement et les frais de personnel, pouvez vous m'expliquer pourquoi la restauration scolaire est à 4,90 € alors que le repas et la garderie entre 12 h et 14 h, pour le Centre de Loisirs sans Hébergement coûte 4,80 €.

M.KIEFFER :
Ce n'est pas le même prestataire et au niveau du fonctionnement ce sont nos animateurs qui encadrent les enfants.

MONSIEUR LE MAIRE :
Je propose de maintenir l'ensemble des tarifs et je répondrai à une question concernant la location de salles après le vote.

CE POINT EST ADOPTE PAR 26 VOIX POUR – 7 CONTRES (MM. SANCHO ANDREO, SCHANN, BOUYER, SCHIMMER, Mmes NAÏLI, ROMILLY, HEIZMANN).

MONSIEUR LE MAIRE :
Je tiens à apporter une précision. Lorsqu'une association utilise le Parc des Sports pour organiser des championnats départementaux, je ne vois pas pourquoi la Ville de Bischheim devrait contribuer intégralement aux charges qui lui sont imputées dans le cadre de cette manifestation. Je considère que la manifestation peut avoir lieu, mais il n'y a aucune raison de ne pas appliquer le tarif normal de location qui est un tarif appliqué aux associations bischheimoises. Alors que la manifestation ne concerne pas les enfants de Bischheim.

Ville de Bischheim

Tarifs municipaux 2009

DESIGNATION	UNITE	2009
1) Occupation du domaine public		
a - Utilisation de la voie publique		
* dépôt de matériaux, échafaudages, étançons, palissades, clôtures en saillies, étalage de marchandises	le ml par jour	0,40
* enseignes non lumineuses	le m2 par an	10,70
* enseignes lumineuses	le m2 par an	17,40
* bannes ou stores antisolaires, vitrines en saillie, auvents et marquises	le ml par an	3,60
* distributeurs automatiques (fixes ou mobiles)	par distributeurs	59,20
* implantation d'une terrasse "café restaurant" (du 1/3 au 31/10)	le m2 par saison	17,70
* stationnement des voitures sur parkings payants (15 premières minutes gratuites)	par heure	0,60
* abonnement mensuel de stationnement	par mois	15,00
* droits de stationnement pour taxis	par an	345,00
* vente de marrons chauds	par jour	9,30
b - Marchés		
Les droits de place pour les voitures sont intégrés dans le prix du ml		
* marché hebdomadaire	le ml	1,40
* marché de Noël	le ml	1,40
* droit de branchement électrique	le branchement	178,00
c - Braderie	le ml	1,80
d - Droit de place pour vente ou déballage, vente de fleurs devant cimetière, vente de sapins de Noël		
* forfait véhicule ou stand (limité à 6ml)	le stand	165,00
* ml supplémentaire	le ml	49,00
e - Exposition de voitures neuves		
* forfait par voiture et par jour	1 voiture par jour	14,00
f - Cirque	par jour	145,00
g - Droit de place pour les stands du Messti		
* grands métiers, manèges, jeux, tir, boutiques de vente de produits de consommation, ...		
¤ jusqu'à 100 m2	le m2	3,15
¤ au delà de 100 m2	le m2	2,05
* automates, distributeurs automatiques	par appareil	20,70
* appareil de jeu dénommé grue	par appareil	15,10
minimum de perception par établissement	forfait	41,00

Ville de Bischheim

Tarifs municipaux 2009

DESIGNATION	UNITE	2009
2) Cimetière		
* entretien simple (soumis TVA)	par an TTC	81,00
* entretien avec plantation d'une jardinière (soumis TVA)	par an TTC	142,00
* entretien avec plantation pleine tombe (soumis TVA)	par an TTC	214,00
* droit de construction d'un caveau		167,00
* concession de tombe adultes	pour 10 ans	144,00
	pour 30 ans	562,00
	pour 50 ans	1 687,00
* concession de tombe enfant et urne (pour 10, ou 30 ans) : demi-tarif		
Columbarium	pour 10 ans	550,00
Columbarium	pour 30 ans	1 320,00
Rosier du Souvenir	pour 10 ans	106,00
Caveau provisoire (occupation de 1 à 6 jours)	forfait	60,00
* vacation funéraires (soumis TVA)	par vacation	11,00

Ville de Bischheim

Tarifs municipaux 2009

DESIGNATION	UNITE	2009
3) Location des locaux municipaux		
a - Parc des sports		
Associations Locales		
Location annuelle par fraction de 2h/semaine (entraînement) – à compter du 1/9/09		
¤ grande salle	location/an/2h/semaine	212,00
¤ salle gymnastique	location/an/2h/semaine	212,00
¤ salles spécialisées	location/an/2h/semaine	123,00
* tarif horaire pour location ponctuelle (compétition)		
¤ **jours de semaine**		
grande salle	par heure	48,00
salle gymnastique	par heure	48,00
salle spécialisée	par heure	26,00
¤ **Dimanche et jours fériés** : majoration de 20 %	par heure	
* terrain de football pour compétitions		
¤ forfait annuel		
équipe "adultes"		205,00
équipe "jeunes"		110,00
Associations Extérieures		
Location annuelle par fraction de 2h/semaine (entraînement) – à compter du 1/9/09		
¤ grande salle	location/an/2h/semaine	530,00
¤ salle gymnastique	location/an/2h/semaine	530,00
¤ salles spécialisées	location/an/2h/semaine	348,00
* tarif horaire pour location ponctuelle (compétition)		
¤ **jours de semaine**		
grande salle	par heure	106,00
salle gymnastique	par heure	106,00
salle spécialisée	par heure	55,00
¤ **Dimanche et jours fériés** : majoration de 20 %	par heure	
* terrain de football pour compétitions		
¤ location ponctuelle		
match diurne	par match	130,00
match nocturne	par match	216,00
b - Gymnase Lamartine et gymnase Ried		
* location annuelle par fraction de 2h par semaine (entraînement) (à compter du 1/09/09)		
Associations Locales	location/an/2h/semaine	106,00
* tarif horaire pour location ponctuelle (compétition)		
¤ **jours de semaine**	par heure	25,00
¤ **Dimanche et jours fériés** : majoration de 20%	par heure	
* location annuelle par fraction de 2h par semaine (entraînement) (à compter du 1/09/09)		
Associations Extérieures	location/an/2h/semaine	348,00
* tarif horaire pour location ponctuelle (compétition)		
¤ **jours de semaine**	par heure	58,00
¤ **Dimanche et jours fériés** : majoration de 20 %	par heure	
* aires extérieures du gymnase du Ried	location/an/2h/semaine	102,00

Tarifs municipaux 2009

DESIGNATION	UNITE	2009
4) Prestations de service public		
a - Bibliothèque		
* PASS BIBLIOTHEQUE CUS		
¤ jusqu'à 16 ans, carte Saphir, personnel bibliothèques...	par an	gratuit
¤ abonnement « Livres » plein tarif	par an	8,00
¤ abonnement « Livres » tarif réduit (*)	par an	4,00
¤ abonnement « Multimédia » plein tarif	par an	25,00
¤ abonnement « Multimédia » tarif réduit (*)	par an	12,50
(*) jeunes (16-25 ans/étudiants/carte Culture), RMI, demandeurs d'emploi...		
¤ pénalité pour dépassement durée de prêt (Livres, CD)	par semaine	0,80
* pénalité pour dépassement durée de prêt (périodiques)	par semaine	0,15
* vente de livres usagés		
¤ livre d'art et grand format	unité	3,00
¤ livre relié - BD	unité	1,50
¤ livre de poche et petit format	unité	0,30
* photocopies	unité	0,15
*impression multimédia	unité	0,15
(3 premières impressions noir et blanc gratuites)		
. carte pré-payée multimédia	20 unités	2,00
* DVD Waldteufel	unité	16,00
b - Ecole de musique (à compter du 1/9/08)		
* élèves domiciliés à Bischheim dont le foyer fiscal paie moins de 610 € d'impôts		
¤ élèves de moins de 18 ans et étudiants		
formation musicale, chant choral	par trimestre	47,00
instrument 1/2h	par trimestre	57,50
instrument 3/4h	par trimestre	85,50
instrument 1h, chant classique	par trimestre	114,00
¤ adultes		
formation musicale, chant choral	par trimestre	59,00
instrument 1/2h	par trimestre	72,00
instrument 3/4h	par trimestre	107,50
instrument 1h, chant classique	par trimestre	142,00
* élèves domiciliés à Bischheim dont le foyer fiscal paie plus de 610 € d'impôts		
¤ élèves de moins de 18 ans et étudiants		
formation musicale, chant choral	par trimestre	56,50
instrument 1/2h	par trimestre	70,50
instrument 3/4h	par trimestre	105,00
instrument 1h, chant classique	par trimestre	139,50
¤ adultes		
formation musicale, chant choral	par trimestre	71,50
instrument 1/2h	par trimestre	88,00
instrument 3/4h	par trimestre	131,50
instrument 1h, chant classique	par trimestre	174,50

Ville de Bischheim

Tarifs municipaux 2009

DESIGNATION	UNITE	2009
* élèves non domiciliés à Bischheim dont le foyer fiscal paie moins de 610 € d'impôts		
¤ élèves de moins de 18 ans et étudiants		
formation musicale, chant choral	par trimestre	71,00
instrument 1/2h	par trimestre	86,50
instrument 3/4h	par trimestre	129,00
instrument 1h, chant classique	par trimestre	172,00
¤ adultes		
formation musicale, chant choral	par trimestre	87,50
instrument 1/2h	par trimestre	105,00
instrument 3/4h	par trimestre	158,00
instrument 1h, chant classique	par trimestre	210,00
* élèves non domiciliés à Bischheim dont le foyer fiscal paie plus de 610 € d'impôts		
¤ élèves de moins de 18 ans et étudiants		
formation musicale, chant choral	par trimestre	87,00
instrument 1/2h	par trimestre	105,50
instrument 3/4h	par trimestre	158,00
instrument 1h, chant classique	par trimestre	210,00
¤ adultes		
formation musicale, chant choral	par trimestre	105,50
instrument 1/2h	par trimestre	129,00
instrument 3/4h	par trimestre	193,00
instrument 1h, chant classique	par trimestre	257,00
* réductions		
¤ à partir de 2 enfants de la même famille ou élève inscrit en danse et en musique ou ayant 2 activités.	20%	
* location d'instrument de musique		
¤ instrument dont la valeur est inférieure à 610 €	par trimestre	36,50
¤ instrument dont la valeur est comprise entre 610 € et 1524 €	par trimestre	56,00
¤ instrument dont la valeur est supérieure à 1524 €	par trimestre	82,50
Pour les élèves de l'école municipale de musique de Bischheim, musiciens à l'harmonie de Bischheim, l'écolage est pondéré selon coefficient suivant : T x P / N		
avec : T : tarif trimestriel instrumental,		
P : nombre de présence aux répétition et concerts,		
N : nombre de répétitions et concerts trimestriels		

Ville de Bischheim

Tarifs municipaux 2009

DESIGNATION	UNITE	2009
c - Ecole de danse (à compter du 1/9/08) (tarifs stages à compter de janvier 2008)		
* élève domicilié dans la commune :		
¤dont le foyer fiscal paie moins de 610 € d'impôts, ou titulaire de la carte d'étudiant	par trimestre	46,90
¤ dont le foyer fiscal paie plus de 610 € d'impôts	par trimestre	68,65
* élève non domicilié dans la commune :	20%	
¤dont le foyer fiscal paie moins de 610 € d'impôts, ou titulaire de la carte d'étudiant	par trimestre	56,20
¤ dont le foyer fiscal paie plus de 610 € d'impôts	par trimestre	84,30
* réduction à partir du 2ème enfant de la même famille, ou élève inscrit en danse et en musique ou ayant 2 activités	20%	
* stage de danse	par stage	41,00
* mini stage à thème	par stage	25,50
* atelier chorégraphique (20 h/an)	par an	61,40
* personnes handicapées (cours handidanse)	par trimestre	55,00
* enseignants des écoles primaires et maternelles ainsi que leurs enfants et personnel municipal et leurs enfants	par trimestre	46,90

Ville de Bischheim

Tarifs municipaux 2009

DESIGNATION	UNITE	2009
d - Centre de loisirs sans hébergement		
* tarif journalier les mercredis		
¤ jusqu'à 17h	par mercredi	4,55
¤ jusqu'à 17h pour bénéficiaires bons CAF	par mercredi	3,50
¤ jusqu'à 18h	par mercredi	6,45
¤ jusqu'à 18h pour bénéficiaires bons CAF	par mercredi	5,30
* tarifs hebdomadaires vacances scolaires		
¤ jusqu'à 17h	par semaine	25,75
¤ jusqu'à 17h pour bénéficiaires bons CAF	par semaine	20,60
¤ jusqu'à 18h	par semaine	35,70
¤ jusqu'à 18h pour bénéficiaires bons CAF	par semaine	30,00
des activités et sorties complémentaires pourront donner lieu à participation des parents		
le centre de loisirs At Home ferme à 17h00		
* réductions		
¤ pour 2 enfants de la même famille	10%	
¤ pour 3 enfants de la même famille	20%	
¤ pour 4 enfants de la même famille	30%	
Ces tarifs sont majorés de 50% pour les non Bischheimois.		
* forfait pour le repas et la garderie entre 12 et 14 h	par repas	4,80
e - Structures d'accueil péri-scolaire (à compter du 1/9/08)		
forfait mensuel de base	1h / semaine	6,60
conditions : maximum 2h/jour et 4j/semaine		
pas d'accueil possible le matin en école élémentaire		
forfait mensuel matin - 4 jours (maternelle uniquement)	forfait	20,70
f – restaurant scolaire		
Prix du ticket repas		
. Pour les Bischheimmois		4,90
. Pour les non Bischheimmois		5,80
Prix du repas à la tarfication trimestrielle		
. Pour les Bischheimmois		4,50
. Pour les non Bischheimmois		5,30

Tarifs municipaux 2009

DESIGNATION	UNITE	2009
5) Animation jeunes		
Une participation financière pourra être demandée selon la nature des activités organisées		
* droits d'inscription aux tickets-sports (par période de vacances)	forfait	4,00
* animations jeunes : tarification selon l'activité	par personne	
Piscine CUS		1,50
Piscine Hors CUS transport compris Erstein – Saverne - Bouxwiller – Hochfelden etc ...		3,00
Piscine Nautiland Haguenau transport compris		4,00
Patinoire		3,00
Bowling (la partie)		3,00
Jorky-ball (football en salle)		3,00
Lazer Quest		3,00
Paint-ball (la partie)		12,00
Le Vaisseau		3,00
Planétarium		2,00
Château Haut Koenigsbourg, Montagne des singes, Voleries des aigles (transport compris)		5,00
Sortie à la journée dans les Vosges (transport compris)		5,00
Parc Aventure Brumath et Ostwald (transport compris)		6,00
Parc Alsace Nature Hohwald (transport compris)		10,00
Zoo Amnéville (transport compris)		9,00
Sortie neige journée (transport compris)		
Location luge		5,00
Ski defond		10,00
Ski de piste		10,00
Activités Multisports journée transport compris Celles S/Plaine (VTT, Escalade, Tir à l'arc, etc...)		8,00
Mini-séjour sportif ou culturel sur la région		
1 nuitée transport compris:		18,00
2 nuitées transport compris:		25,00
Cinéma		3,00
Stages sportifs (boxes, escalade, badminton, etc...)		
à la journée		3,00
à la semaine		7,00

Ville de Bischheim

Tarifs municipaux 2009

DESIGNATION	UNITE	2009
6) Insertions "cahiers de Bischheim"		
tarifs applicables au renouvellement du contrat		
1 page		
* pour 1 ou 2 numéros	par parution	1 007,00
* pour 3 ou 4 numéros	par parution	911,00
* pour 5 numéros	par parution	823,00
1/2 page		
* pour 1 ou 2 numéros	par parution	619,00
* pour 3 ou 4 numéros	par parution	547,00
* pour 5 numéros	par parution	475,00
1/4 page		
* pour 1 ou 2 numéros	par parution	365,00
* pour 3 ou 4 numéros	par parution	311,00
* pour 5 numéros	par parution	256,00
1/8 page		
* pour 1 ou 2 numéros	par parution	210,00
* pour 3 ou 4 numéros	par parution	182,00
* pour 5 numéros	par parution	155,00
1/16 page		
* pour 1 ou 2 numéros	par parution	135,00
* pour 3 ou 4 numéros	par parution	118,00
* pour 5 numéros	par parution	99,00
Réduction pour les adhérents à « Dynamique des professionnels de Bischheim »	20%	

Tarifs municipaux 2009

DESIGNATION	UNITE	2009
7) Saison culturelle (à partir du 01 / 09 / 09)		
Spectacle « tête d'affiche »		
¤ Tarif plein		20,00
¤ Tarif réduit * et abonnés **		15,00
Concerts , Humour		
¤ Tarif plein		12,00
¤ Tarif réduit *		10,00
¤ Tarif abonnés **		8,00
Ciné-concerts		
¤ Tarif plein		10,00
¤ Tarif réduit *		8,00
¤ Tarif abonnés **		6,00
Théâtre jeune public		
¤ Adultes		6,00
¤ Enfants		4,50
¤ Scolaires et CLSH de la Ville de Bischheim		3,00
Tarif enfant hors spectacle « jeune public »		
(Tarif applicable à compter du (01/01/09)		
¤ Enfants jusqu'à 15 ans		5,00
* Tarif réduit sur présentation d'un justificatif		
- étudiant, demandeur d'emploi, enfant de 15 à 18 ans, personne handicapée, carte Cézam, groupe à partir de 10 personnes, carte famille nombreuse, carte abonnement cinéma Star, abonnés des autres structures culturelles CUS (SchiltigheimCulture, Vendenheim, Point d'Eau Ostwald, Illiade, Kafteur, TAPS)		
Personnel de la ville de Bischheim		
** Tarif abonnés : achat de 3 spectacles hors spectacle « tête d'affiche » et « jeune public »		

Ville de Bischheim

Tarifs municipaux 2009

DESIGNATION	UNITE	2009
8) Divers		
a - photocopies		
* A4 – jusqu'à 10 copies du même original	par photocopie	0,15
* A4 – plus de 11 copies du même original	par photocopie	0,10
* A3 – jusqu'à 10 copies du même original	par photocopie	0,30
* A3 – plus de 11 copies du même original	par photocopie	0,20
b - abonnement recueil des actes administratifs	4 n° / an	10,00
c- mise à disposition de personnel		
* agent de catégorie A	par heure	38,50
* agent de catégorie B	par heure	25,30
* agent de catégorie C	par heure	19,80
d- mise à disposition de matériel		
* nacelle VL 16m	par heure	52,50
* camion benne 3,5t	par heure	21,00
* camion benne 15t avec grue	par heure	63,00
* enlèvement de déchets	par m3	52,50

Tarif de location des salles

septembre 2009 – août 2010

Location	Salle du Cercle	Cheval Blanc	St Laurent
Grande salle			
Tarif local			
(contrat, facture et assurance établis à l'ordre d'une association, entreprise ou d'un particulier domicilié à Bischheim)			
Durée d'occupation y compris installation			
forfait 4h	330,00 €	155,00 €	240,00 €
forfait long 14h	525,00 €	270,00 €	390,00 €
dépassement des horaires contractuels	51,00 €	51,00 €	51,00 €
Autres utilisateurs			
Durée d'occupation y compris installation			
forfait 4h	600,00 €	390,00 €	490,00 €
forfait long 14h	810,00 €	620,00 €	720,00 €
dépassement des horaires contractuels	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Petite salle du rez-de-chaussée			
Associations de Bischheim			
uniquement forfait 4h		45,00 €	
Autres utilisateurs			
uniquement forfait 4h		110,00 €	
Heure supplémentaire		20,00 €	
Utilisation de la Cuisine	130,00 €	110,00 €	150,00 €
Utilisation du Bar	65,00 €	65,00 €	
Sonorisation *(tarif horaire)*	35,00 €	35,00 €	
Mise à disposition d'un agent SSIAP tarif horaire (à compter du 1/1/09)	25,00 €	25,00 €	25,00 €
Facturation (chauffage et d'électricité) selon consommation			

M. HOERLE :
La Chambre Régionale de la Cour des Comptes insiste beaucoup sur la transparence. En tant qu'élus municipaux, il est important que vous sachiez clairement tout ce qui se passe et tout ce qui se fait avec l'argent public. Or, donner des gratuités ne permet aucune information du Conseil Municipal. Adoptez un budget avec des tarifs clairs même si on peut compenser par des subventions. Vous avez la possibilité de les discuter, de les approuver, de les critiquer ou de les rejeter. C'est une gestion saine avec une transparence totale. On ne peut pas dire qu'à Hoenheim toutes les salles soient gratuites pour tout le monde, Hoenheim applique le même principe que nous, il y a une gratuité pour l'assemblée générale, cela existe à Bischheim aussi. Il faut arrêter de toujours critiquer, cela fait des années que les mêmes questions reviennent toujours.

-=-=-=-=-=-

4. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR LA DISTRIBUTION DES CAHIERS DE BISCHHEIM

Monsieur Jean-Louis HOERLE, Adjoint au Maire, expose :

Le portage des Cahiers de Bischheim est confié à diverses associations de notre Ville.

Chaque association est indemnisée en fonction des quantités distribuées.

Il est proposé d'appliquer un taux de 60 € par mille. (55 € en 2007).

Les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 920 article 6574 023.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

l'attribution d'une subvention de **2 874 €** aux associations ayant assuré la distribution des Cahiers de Bischheim, durant l'année 2008, répartie comme suit :

- U.N.C..... 492 €
- Donneurs de Sang..... 435 €
- Piramide 67..... 310 €
- Acol..... 480 €
- Tirs Réunis..... 247 €
- Sapeurs Pompiers..... 400 €
- FC Soleil..... 510 €

M. HOERLE :
C'est une délibération que nous avons toujours au mois de décembre pour les associations de Bischheim qui distribuent les Cahiers de Bischheim. Nous leurs avions accordé l'année dernière 55 € le mille, cette année nous proposons de le porter à 60. Le montant est resté le même pendant deux ans, c'est un simple calcul prorata entre le nombre de distribué et le montant proposé.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

5. AVIS CUS – PROGRAMME 2009 – VOIRIE ET EQUIPEMENTS – REALISATION DES PROJETS

Monsieur Patrick KOCH, Adjoint au Maire, expose :

En application de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les projets de délibération du Conseil de Communauté intéressant la Ville de Bischheim.

Le Conseil de la C.U.S. doit prochainement délibérer sur le point suivant :

Programme 2009 : Réalisation des projets.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

émet

Un avis favorable au projet de délibération de la Communauté Urbaine concernant le programme 2009 – Réalisation des projets.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-=-

MONSIEUR LE MAIRE :
Nous sommes arrivés à la fin de notre ordre du jour.

M. SANCHO ANDREO :
Je n'ai pas eu le temps de vous adresser une motion. Je voudrais inviter tout le monde à signer la pétition en ligne pour l'émission « Sür un Siess » de Simone Morgenthaler et de Hubert Metz. Je vais faire un petit clin d'oeil parce que j'ai acheté le livre de Simone Morgenthaler. Le Conseil Général a adopté à l'unanimité une motion pour défendre cette émission. J'estime que c'est vraiment une émission de culture régionale. Il faut savoir que c'était la dernière émission en dialecte sans sous-titrage. C'est une émission qui a donné la possibilité à plus de 471 personnes de culture populaire alsacienne de s'exprimer. Ce qui m'a particulièrement touché dans son livre, c'est que au moment où son émission a été supprimée en septembre 2008, Simone Morgenthaler était à Barcelone où elle était invitée par la présidente des alsaciens de Barcelone. Dans un passage de son livre elle dit que « les catalans ont réussi à défendre leur culture catalane, il faut que les alsaciens fassent pareil ». Je m'efforce de faire diffuser cette pétition pour que cette émission soit rétablie, car je crois que c'est une atteinte à l'identité régionale alsacienne et c'est en même temps une perte de notre diversité culturelle.

MONSIEUR LE MAIRE :
Je n'hésiterais pas à signer cette pétition, ni cette motion. Je peux vous dire entre parenthèses que c'est moi, avec l'aide de toute la famille, qui est à l'origine de toute cette affaire concernant la suppression de l'émission. C'est quand nous avions mis cette évolution dans l'actualité que l'ensemble de l'opération a été lancée. Il faut préciser certaines choses et aller au fond de cette affaire. Il y avait un accord entre FR3 et Simone Morgenthaler concernant l'évolution de son contrat et la façon dont il fallait le traiter. Je suis toujours d'accord pour dire qu'il faut défendre le bilinguisme et l'alsacien dans les émissions régionales. Je suis un partisan de cette affaire mais cela peut se faire de différentes façons. Merci pour cette intervention, mais nous n'étions pas étranger de la chose. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne soirée, un Joyeux Noël et une Bonne Année 2009.

La séance est close à 21 h 15.

---oOo---

Délibération du Conseil de Communauté

Réalisation des projets prévus en 2009 sur l'espace public : Voirie Signalisation statique et dynamique, Ouvrages d'Art, Eau et Assainissement.

Les opérations prévues en 2009 et pilotées par la Direction des Projets sur l'Espace Public nécessitent des délais d'études et de concertation importants.
C'est pourquoi, et comme les années précédentes, il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver ces projets en deux étapes :

- une première délibération, présentée au Conseil de Communauté du 26 septembre 2008 a autorisé le lancement des études
- la deuxième étape, objet de la présente délibération, permet la poursuite des études et la réalisation des travaux

Les listes jointes en annexe (annexe 1 pour la Ville de Strasbourg, annexe 2 pour les autres communes, annexe 3 pour les projets « Rénovation urbaine ») détaillent les différentes opérations qui sont décomposées en trois thèmes : Voirie et équipements (ouvrages d'art, signalisation statique et dynamique), eau et assainissement.

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeurs septembre 2008.

Les crédits budgétaires nécessaires sont prévus sur les crédits annuels 2009 et sur les crédits de paiement 2009 et suivants des autorisations de programme des crédits d'investissement CUS ainsi que sur les crédits annuels 2009 et sur les crédits de paiement 2009 des autorisations de programme des budgets annexes des services de l'eau et de l'assainissement

Il est précisé que la présente délibération n'inclut pas les opérations d'entretien significatif (gros entretien) dont la programmation est arrêtée par la suite ainsi que les travaux d'entretien courant ou les interventions ponctuelles d'urgence liées à la mise en sécurité qui sont réalisées tout au long de l'année.

Les projets sur l'espace public 2009 sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la C.U.S. La maîtrise d'œuvre est assurée soit par les services communautaires avec éventuellement une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage soit en externe (les bureaux d'études privés réalisant de la mission, (totalement ou partiellement).

ANNEXE 2 :LISTE DES PROJETS VOIRIE ET EQUIPEMENTS, OUVRAGES D'ART, EAU ET ASSAINISSEMENT

BISCHHEIM

Opération	2006BIS2178ATR	BISCHHEIM			Suites Etudes & Travaux		1
Site projet	RUE BRANT (niche de stationnement)						
Tronçon/Tranche	1/1	*Début*	Rue Chateaubriand	*Fin*	Avenue de Périgueux		
Mt Total Prévisionnel	30 000 €	*MOE*	Interne	*AMO*	Non		

							TTC
voirie & équipements	Stationnement	Création	Réaménagement partiel	Trx en faible profondeur	Type marché	MAPA	20 000 €
					Total délibéré CUS :		20 000 €

Opération	2004BIS1001BT2	BISCHHEIM			Suites Etudes & Travaux		2
Site projet	SENTIER WOLFF tranche 2						
Tronçon/Tranche	2/2	*Début*	Côté Nord	*Fin*	Côté Nord		
Mt Total Prévisionnel	140 000 €	*MOE*	Interne	*AMO*	Non		

							TTC
voirie & équipements	Voie desserte	Etat d'entretien	1° Aménagement	Trx en faible profondeur	Type marché	MAPA	38 500 €
					Total délibéré CUS :		38 500 €

Opération	2007BIS3183ATR	BISCHHEIM			Suites Etudes & Travaux		3
Site projet	RUE DU NORD						
Tronçon/Tranche	1/1	*Début*	Complet	*Fin*	Complet		
Mt Total Prévisionnel	220 000 €	*MOE*	Interne	*AMO*	Non		

							TTC
voirie & équipements	Voie desserte	Etat d'entretien	Réaménagement complet	Trx en profondeur	Type marché	MAPA	213 400 €
					Total délibéré CUS :		213 400 €

Opération	2007BIS3184ATR	BISCHHEIM			Suites Etudes & Travaux		4
Site projet	RUE DU CANAL (rue Nationale à Rue des Pommes) - Réaménagement						
Tronçon/Tranche	1/1	*Début*	Rue Nationale	*Fin*	Rue des Pommes		
Mt Total Prévisionnel	310 000 €	*MOE*	Interne	*AMO*	Non		

							TTC
voirie & équipements	Voie desserte	Etat d'entretien	Réaménagement complet	Trx en profondeur	Type marché	A.O	82 000 €
Eau	Conduite/Branchements	Etat entretien réseau	Remplacement	Trx en tranchée ouverte	Type marché	A.O	218 200 €
Assainissement	Collecteur/Branchement	Etat entretien réseau	Remplacement	Trx en tranchée ouverte	Type marché	A.O	106 500 €
					Total délibéré CUS :		406 700 €

Opération	2008BIS2719ATR	BISCHHEIM			Suites Etudes & Travaux		5
Site projet	RUE DES CIGOGNES						
Tronçon/Tranche	1/1	*Début*	Complet	*Fin*	Complet		
Mt Total Prévisionnel	30 000 €	*MOE*	Interne	*AMO*	Non		

							TTC
Eau	Conduite/Branchements	Etat entretien réseau	Remplacement	trx en tranchée ouverte	Type marché	MAPA	29 100 €
					Total délibéré CUS :		29 100 €

Opération	2008BIS2720ATR	BISCHHEIM			Suites Etudes & Travaux		6
Site projet	RUE DU REGARD						
Tronçon/Tranche	1/1	*Début*	Complet	*Fin*	Complet		
Mt Total Prévisionnel	55 000 €	*MOE*	Interne	*AMO*	Non		

							TTC
Eau	Conduite/Branchements	Etat entretien réseau	Remplacement	trx en tranchée ouverte	Type marché	MAPA	53 300 €
					Total délibéré CUS :		53 300 €

Opération	2006BIS2506ATR	BISCHHEIM			Suites Etudes & Travaux		7
Site projet	RUE DES CHATAIGNIERS						
Tronçon/Tranche	2/2	*Début*	Complet	*Fin*	Complet		
Mt Total Prévisionnel	325 000 €	*MOE*	Interne	*AMO*	Non		

							TTC
Assainissement	Collecteur/Branchement	Etat entretien réseau	Renforcement	Trx tranchée ouverte	Type marché	MAPA	60 000 €
					Total délibéré CUS :		60 000 €